

## **Consultation sur le projet pilote d'éducation à la sexualité : bilan de la première année d'expérimentation (2015-2016)**

### **Recherche, analyse et rédaction**

Mylène Jetté, Direction de la méthodologie et des enquêtes

### **Soutien professionnel et technique**

Gabriel Ouimet, Direction de l'évaluation et du suivi des résultats

### **Remerciements**

La Direction de la méthodologie et des enquêtes et la Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur remercient chaleureusement les membres du personnel des commissions scolaires ainsi que des écoles primaires et secondaires qui ont participé à la consultation.

**20 avril 2017**

**Comité consultatif sur l'éducation à la sexualité**

## Table des matières

1	Introduction .....	9
2	Contexte de la consultation.....	10
2.1	Choix des écoles pilotes.....	11
2.2	Apprentissages en éducation à la sexualité expérimentés au cours de l’an I.....	13
2.3	Soutien et accompagnement offerts par le MEES aux écoles pilotes.....	15
3	Objectifs de la consultation .....	15
3.1	Précisions sur les objectifs de la consultation.....	15
4	Démarche méthodologique privilégiée.....	16
4.1	Population visée par la consultation .....	16
4.2	Population rejointe par la consultation .....	17
4.3	Déroulement de la collecte de données .....	20
4.4	Élaboration des questionnaires .....	21
4.5	Traitement et analyse des données tirées des questionnaires et des banques administratives du MEES .....	22
4.6	Limites de la consultation.....	23
5	Résultats du bilan de l’an I concernant la mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité.....	23
5.1	Mise en œuvre des apprentissages au primaire.....	24
5.1.1	Activités d’éducation à la sexualité tenues au cours de l’année ayant précédé le projet pilote.....	24
5.1.2	Planification des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles primaires durant le projet pilote.....	24
5.1.3	Personnes impliquées dans la planification des apprentissages en éducation à la sexualité.....	24
5.1.4	Motifs pour lesquels ces personnes ont été impliquées .....	25

5.1.5	Difficultés éprouvées lors de l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité .....	26
5.1.6	Animation des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles primaires .....	27
5.1.7	Approbation de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité par le conseil d'établissement (ou l'équivalent pour les établissements privés) .....	29
5.1.8	Information transmise aux parents des élèves durant le projet pilote.....	30
5.1.9	Information transmise à l'ensemble de l'équipe-école eu égard au projet pilote .....	30
5.2	Mise en œuvre des apprentissages au secondaire .....	30
5.2.1	Activités d'éducation à la sexualité tenues au cours de l'année ayant précédé le projet pilote.....	30
5.2.2	Planification des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles secondaires durant le projet pilote .....	30
5.2.3	Personnes impliquées dans la planification des apprentissages en éducation à la sexualité.....	31
5.2.4	Motifs pour lesquels ces personnes ont été impliquées .....	32
5.2.5	Difficultés éprouvées lors de l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité .....	32
5.2.6	Animation des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles secondaires .....	33
5.2.7	Approbation de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité par le conseil d'établissement (ou l'équivalent pour les établissements privés) .....	36
5.2.8	Information transmise aux parents durant le projet pilote .....	37
5.2.9	Information transmise à l'ensemble de l'équipe-école eu égard au projet pilote .....	37
5.3	Mise en œuvre des apprentissages au primaire et au secondaire : points de vue des personnes désignées comme responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés .....	37
5.3.1	Rôle exercé .....	37

5.3.2	Difficultés éprouvées lors de l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité .....	38
5.3.3	Difficultés éprouvées lors de l'élaboration du contenu même de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité .....	40
5.3.4	Processus d'approbation de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité par le conseil d'établissement (ou l'équivalent pour les établissements privés) .....	41
5.3.5	Animation des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées .....	41
Faits saillants : section 5 .....		42
6	Résultats du bilan de l'an I concernant le soutien et l'accompagnement offerts par le MEES .....	44
6.1	Formations présentiels et rencontres de travail à distance offertes par le MEES au cours de l'an I .....	44
6.1.1	Points de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés .....	44
6.1.2	Points de vue des directions d'écoles primaires et secondaires publiques .	48
6.2	Connaissance et utilisation de l'offre de soutien et d'accompagnement des personnes-ressources du MEES .....	49
6.2.1	Points de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés .....	49
6.2.2	Points de vue des directions d'écoles primaires et secondaires publiques .	50
6.2.3	Points de vue des responsables de l'animation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées .....	50
6.3	Plateforme interactive du MEES .....	51
6.3.1	Connaissance et fréquence d'utilisation de la plateforme interactive du MEES .....	51
6.3.2	Connaissances et utilité de certains documents mis en ligne par le MEES sur la plateforme interactive .....	53
6.3.3	Connaissance et utilité des documents portant sur les apprentissages en éducation à la sexualité et des canevas pédagogiques produits par le MEES .....	55

6.4	Connaissance et utilisation de différentes publications du MEES sur l'éducation à la sexualité .....	58
6.4.1	Points de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés .....	59
6.4.2	Points de vue des directions d'écoles primaires et secondaires.....	60
6.4.3	Points de vue des responsables de l'animation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées .....	60
Faits saillants : section 6 .....		62
7	Soutien et accompagnement offerts par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés .....	65
7.1	Formations offertes .....	65
7.2	Difficultés éprouvées dans le déploiement de l'offre de soutien et d'accompagnement .....	66
7.3	Points de vue des responsables de l'animation des apprentissages sur la formation offerte dans les commissions scolaires et les établissements privés..	67
Faits saillants : section 7 .....		68
8	Niveau de compréhension du contenu des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité .....	69
8.1	Autoévaluation du niveau de connaissance de la posture pédagogique à privilégier lorsqu'il est question d'éducation à la sexualité .....	69
8.2	Autoévaluation du niveau de compréhension générale des intentions pédagogiques en éducation à la sexualité .....	69
8.3	Autoévaluation du niveau d'aisance par rapport aux intentions pédagogiques de chacun des apprentissages en éducation à la sexualité .....	70
Faits saillants : section 8 .....		71
9	Animation des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité au primaire et au secondaire au cours de l'an I : points de vue et expériences des responsables .....	73
9.1	Expérience antérieure en matière d'animation d'apprentissages en éducation à la sexualité .....	73

9.2	Raisons pour lesquelles les personnes responsables de l'animation ont été choisies .....	73
9.3	Modification du contenu des apprentissages en éducation à la sexualité.....	73
9.3.1	Chez les responsables de l'animation des apprentissages au primaire .....	74
9.3.2	Chez les responsables de l'animation des apprentissages au secondaire....	75
9.4	Association du contenu des apprentissages en éducation à la sexualité avec les matières scolaires.....	76
9.5	Évaluation des apprentissages en éducation à la sexualité .....	76
9.6	Communication avec les parents .....	77
9.7	Transmission d'informations sur le projet pilote par les directions d'écoles primaires et secondaires aux responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire .....	77
Faits saillants : section 9 .....		78
10	Résultats du bilan de l'an I concernant le niveau de priorité accordé au dossier de l'éducation à la sexualité par rapport à d'autres dossiers .....	80
Faits saillants : section 10 .....		80
11	Résultats du bilan de l'an I concernant la mobilisation des différents intervenants des écoles ou de l'extérieur des écoles en ce qui a trait au dossier de l'éducation à la sexualité .....	81
Faits saillants : section 11 .....		82
12	Synthèse des résultats de la consultation.....	83

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Profil des écoles primaires (publiques et privées) .....	12
Tableau 2 : Profil des écoles secondaires (publiques et privées) .....	13
Tableau 3 : Apprentissages en éducation à la sexualité expérimentés par les écoles pilotes au cours de l'an I.....	14
Tableau 4 : Nombre de personnes responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité au primaire, par tranche d'âge.....	19
Tableau 5 : Fréquence des motifs invoqués par les directions d'écoles primaires dans le choix des personnes impliquées dans la planification des apprentissages en éducation à la sexualité.....	26
Tableau 6 : Personnes responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité au primaire, par type d'apprentissages .....	28
Tableau 7 : Fréquence des motifs invoqués par les directions d'écoles secondaires dans le choix des personnes impliquées dans la planification des apprentissages en éducation à la sexualité.....	32
Tableau 8 : Personnes responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité au secondaire, par type d'apprentissages.....	35
Tableau 9 : Niveau d'utilité de la rencontre de janvier 2016 selon différents motifs ....	46
Tableau 10 : Participation ou non aux formations et aux rencontres de travail des directions d'écoles primaires et secondaires .....	48
Tableau 11 : Fréquence d'utilisation de la plateforme interactive du MEES au cours de l'an I chez les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés.....	52
Tableau 12 : Fréquence d'utilisation de la plateforme interactive du MEES au cours de l'an I chez les directions d'écoles primaires et secondaires .....	53
Tableau 13 : Connaissance ou non des différents documents produits par le MEES chez les directions d'écoles primaires et secondaires .....	57
Tableau 14 : Niveau d'utilité des canevas pédagogiques selon différents motifs chez les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire .....	58

Tableau 15 : Points de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés.....	59
Tableau 16 : Connaissance ou non des différents documents produits par le MEES chez les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés .....	60
Tableau 17 : Points de vue des responsables de l’animation des apprentissages au primaire et au secondaire.....	61

# 1 Introduction

La Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires (DASSECC) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a mandaté la Direction de la méthodologie et des enquêtes (DME) pour une consultation dans le cadre d'un projet pilote qui a cours dans plus d'une vingtaine d'écoles primaires et secondaires québécoises qui se sont portées volontaires pour mettre en œuvre de nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité au cours des années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

Tenue au terme de la première année d'expérimentation (2015-2016), cette consultation a comme objectif général de documenter la mise en œuvre des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité, tant sur le plan organisationnel que sur le plan pédagogique.

Le présent rapport constitue un bilan provisoire de la première année d'expérimentation. Il comporte douze parties.

La première partie présente le contenu du rapport. La deuxième partie apporte quelques précisions sur la teneur du projet pilote d'éducation à la sexualité lancé par le MEES (ex. : contexte d'émergence, description des nouveaux apprentissages). La troisième partie traite des objectifs poursuivis par la consultation. La démarche méthodologique privilégiée – populations visée et rejointe, déroulement de la collecte de données, élaboration des outils de collecte de données, traitement et analyse des données, limites de la consultation – est décrite dans la quatrième partie.

Les autres parties présentent les résultats de la consultation. Ainsi, la cinquième partie traite de différents aspects relatifs à la mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles pilotes au primaire et au secondaire de même que des difficultés éprouvées. Les sixième et septième parties portent sur le soutien et l'accompagnement offerts respectivement par le MEES et les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés. La huitième partie concerne la compréhension du contenu des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité selon les points de vue exprimés par les différentes personnes impliquées. La neuvième partie décrit les expériences vécues par les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire au cours de la première année d'expérimentation. Les dixième et onzième parties traitent respectivement du niveau de priorité accordé au projet pilote et de la mobilisation des différents intervenants, toujours selon les points de vue des différentes personnes impliquées. Il est à noter que chacune des sections présentant des résultats se clôt par des faits saillants. Enfin, la douzième partie présente une synthèse des résultats de la consultation.

## 2 Contexte de la consultation

Depuis 2003, les activités d'éducation à la sexualité à l'école doivent être intégrées au Programme de formation de l'école québécoise<sup>1</sup> et aux services éducatifs complémentaires. Elles doivent être offertes selon une planification et des modalités déterminées par la direction d'école. Elles peuvent être dirigées autant par le personnel enseignant que par le personnel professionnel de l'école. Les grands thèmes à couvrir en fonction de l'âge des élèves sont suggérés par le MEES.

En 2012-2013, un sondage mené par le MEES dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires du Québec et portant sur les activités d'éducation à la sexualité a révélé que leur planification et leur contenu (thèmes abordés avec les élèves) variaient énormément d'une école à l'autre, tant au primaire qu'au secondaire.

D'autres résultats issus de ce sondage et des échanges tenus entre le MEES et différents représentants du réseau de l'éducation au cours des dernières années ont aussi permis de constater que plusieurs écoles, tant au primaire qu'au secondaire, ont eu de la difficulté à se mobiliser de façon efficace pour assurer une éducation à la sexualité sur les divers thèmes proposés par le MEES<sup>2</sup>.

Au cours des dernières années, différentes revendications ont également été formulées sur la place publique par des personnes et des groupes de pression pour une amélioration de l'éducation à la sexualité à l'école.

Depuis 2010, le MEES a donc entamé plusieurs travaux visant à :

- définir des apprentissages en éducation à la sexualité pour chacune des années du préscolaire, du primaire et du secondaire, dans l'optique d'une place plus officielle accordée à l'éducation à la sexualité dans le cheminement scolaire sans la création de nouvelles matières;
- faire en sorte que ces apprentissages soient rendus obligatoires et qu'ils soient mis en place dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec après avoir été mis en œuvre dans des écoles pilotes.

La consultation s'inscrit donc dans le cadre d'un projet pilote réalisé par une vingtaine d'écoles primaires et secondaires qui expérimentent les nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité au cours des années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'information sur le Programme de formation de l'école québécoise, voir <http://www1.education.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/>.

<sup>2</sup> Pour plus d'information sur ce sujet, voir [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_compl/EducationSexualite\\_Oui-mais-comment\\_FR.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/EducationSexualite_Oui-mais-comment_FR.pdf).

## 2.1 Choix des écoles pilotes

En mars 2015, le MEES a invité chacune des directions générales des commissions scolaires francophones et anglophones ainsi que les établissements d'enseignement privé du Québec à se porter volontaires pour participer à un projet pilote d'éducation à la sexualité.

Pour procéder au choix des écoles pilotes parmi l'ensemble des propositions soumises et assurer une certaine diversité d'écoles primaires et secondaires, le MEES s'est doté d'une série de critères de sélection. Ces critères étaient les suivants : le type d'école (publique ou privée), l'ordre d'enseignement (primaire ou secondaire), la taille de l'école (nombre d'élèves), l'indice de milieu socioéconomique (IMSE)<sup>3</sup>, la provenance géographique (milieu urbain ou rural), le niveau et le type d'éducation à la sexualité qui étaient présents avant la mise en place du projet pilote.

Les tableaux 1 et 2 présentent les profils des écoles qui ont été choisies par le MEES pour l'expérimentation des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité<sup>4</sup> selon quelques-uns des critères évoqués.

---

<sup>3</sup> L'IMSE est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les deux tiers du poids de l'indice) et de la proportion des ménages dont les parents ne travaillaient pas durant la semaine de référence du recensement canadien (ce qui représente le tiers du poids de l'indice).

<sup>4</sup> Les noms et adresses des écoles qui prennent part au projet pilote sont énumérés à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/education-a-la-sexualite/des-apprentissages-essentiels/ecoles-pilotes/>.

Tableau 1 : Profil des écoles primaires (publiques et privées)

École	Nombre d'élèves	IMSE	Milieu (urbain ou rural)	Type d'établissement (public ou privé)	Autres précisions
1	285	4	Rural	Public	
2	733	10	Urbain	Public	
3	220	10	*	Public	
4	*	7	Rural	Public	École qui accueille des élèves du primaire et du secondaire
5	247	8	Rural	Public	Quatre écoles primaires qui sont sous la gouverne d'une seule direction d'école
6	*	8	Rural	Public	
7	*	8	Rural	Public	
8	*	8	Rural	Public	
9	477	*	*	*	
10	180	9	Rural	Public	École qui accueille des élèves du primaire et du secondaire
11	*	*	Rural	Public	
12	*	*	Rural	Public	
13	*	*	*	Privé	

\* Information non disponible.

Tableau 2 : Profil des écoles secondaires (publiques et privées)

École	Nombre d'élèves	IMSE	Milieu (rural ou urbain)	Type d'établissement (public ou privé)	Autres précisions
1	180	9	Rural	Public	
2	460	3	Rural	Public	
3	830	9	Rural	Public	
4	*	7	Rural	Public	École qui accueille des élèves du primaire et du secondaire
5	919	5	Urbain	Public	
6	892	10	Rural	Public	
7	29	9	Rural	Public	École qui accueille des élèves du primaire et du secondaire
8	1213	5	Urbain	Public	
9	270	*	Urbain	Privé	
10	885	*	Urbain	Privé	

\* Information non disponible.

## 2.2 Apprentissages en éducation à la sexualité expérimentés au cours de l'an I

Pour faciliter l'appropriation du contenu de chacun des apprentissages et leur mise en œuvre dans les écoles pilotes, le MEES a établi que seuls les apprentissages de la 1<sup>re</sup>, de la 3<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> année du primaire de même que de la 1<sup>re</sup>, de la 3<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> année du secondaire seraient effectués dans les écoles pilotes au cours de la première année d'expérimentation. Le tableau 3 en dresse la liste.

Tableau 3 : Apprentissages en éducation à la sexualité expérimentés par les écoles pilotes au cours de l'an I

Titre de l'apprentissage <sup>5</sup>	Année scolaire
Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales	1 <sup>re</sup> et 3 <sup>e</sup> années du primaire, 1 <sup>re</sup> et 3 <sup>e</sup> années du secondaire
Agression sexuelle	1 <sup>re</sup> , 3 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> années du primaire
Globalité de la sexualité	1 <sup>re</sup> et 3 <sup>e</sup> années du primaire, 1 <sup>re</sup> et 5 <sup>e</sup> années du secondaire
Croissance sexuelle humaine et image corporelle	1 <sup>re</sup> année du secondaire
Vie affective et amoureuse	1 <sup>re</sup> , 3 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> années du secondaire
Agir sexuel	3 <sup>e</sup> année du secondaire
Violence sexuelle	3 <sup>e</sup> année du secondaire
Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales	3 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> années du secondaire

Les apprentissages qui concernent le préscolaire, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années du primaire ainsi que les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du secondaire seront expérimentés par les écoles pilotes au cours de l'an II (2016-2017). Notons qu'elles continueront à offrir les animations des apprentissages prévues à l'an I.

Il importe de souligner que le contenu de chacun des apprentissages en éducation à la sexualité a été défini de façon précise par le MEES en étroite collaboration avec un groupe d'experts en la matière. Ces apprentissages ont été élaborés pour chaque année scolaire, du préscolaire à la 5<sup>e</sup> année du secondaire, en tenant compte de l'âge et du développement psychosocial des élèves.

La mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité fait aussi l'objet d'un encadrement législatif. Dans la Loi sur l'instruction publique (LIP), les articles 85 et 89 (intégrés en 2012) précisent certains rôles dévolus à la direction d'école et au conseil d'établissement, grâce auxquels l'école bénéficie d'une marge de manœuvre dans la façon dont elle met en œuvre ces apprentissages. Il revient en effet à l'équipe-école et à la direction d'école de planifier la mise en œuvre de ces apprentissages et de déterminer qui s'occupera d'en livrer le contenu, à quel moment dans l'année scolaire et sous quelle forme.

---

<sup>5</sup> Une description détaillée des apprentissages et de leur contenu se trouve à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/apprentissages-en-education-a-la-sexualite/>.

## **2.3 Soutien et accompagnement offerts par le MEES aux écoles pilotes<sup>6</sup>**

Plusieurs moyens ont été développés par le MEES pour soutenir les écoles pilotes dans leur expérimentation des apprentissages en éducation à la sexualité au cours de l'an I.

Quatre formations ont été offertes aux personnes désignées comme responsables de la formation dans les commissions scolaires ou les établissements privés ainsi qu'aux directions d'écoles primaires et secondaires.

De plus, des personnes-ressources du MEES étaient disponibles pour répondre aux questions des personnes impliquées dans la mise en œuvre de ces apprentissages, soit les responsables de la formation dans les commissions scolaires ou les établissements privés, les directions d'écoles primaires et secondaires et les responsables de l'animation des apprentissages.

Une plateforme interactive a aussi été mise sur pied pour faciliter les échanges entre les différents intervenants et, surtout, pour offrir de la documentation et des outils préparés par le MEES (ex. : canevas pédagogiques pour chacun des apprentissages), toujours dans l'optique d'un meilleur soutien offert aux écoles pilotes.

## **3 Objectifs de la consultation**

La consultation poursuit deux objectifs :

**Objectif 1 :** Documenter et analyser les conditions ou les facteurs qui ont facilité ou entravé la mise en œuvre des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles pilotes, tant sur le plan organisationnel que sur le plan pédagogique.

**Objectif 2 :** Analyser la contribution de l'offre de soutien et d'accompagnement du MEES (planification, mise en œuvre et suivi) pour ce qui est de pallier les difficultés éprouvées lors de la mise en œuvre des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles pilotes, tant sur le plan organisationnel que sur le plan pédagogique.

### **3.1 Précisions sur les objectifs de la consultation**

Dans le bilan de la première année d'expérimentation, la dimension organisationnelle fait référence à deux étapes du processus de mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité :

---

<sup>6</sup> Une description plus détaillée des moyens mis en œuvre par le MEES est faite dans la section 6.

- 1) La planification établie par la direction d'école en collaboration avec l'équipe-école, c'est-à-dire ce qui a été fait et pourquoi cela a été fait (ex. : une façon de faire privilégiée plutôt qu'une autre, des décisions ou des choix particuliers, les personnes impliquées, leurs rôles et leurs responsabilités);
- 2) L'approbation de la planification par le conseil d'établissement (ou l'équivalent pour les établissements privés).

Les difficultés éprouvées à chacune de ces étapes ainsi que l'apport du soutien et de l'accompagnement offerts par le MEES ont aussi été documentés.

Par ailleurs, la dimension pédagogique fait référence au processus d'appropriation du contenu des apprentissages par les différents acteurs concernés et aux enjeux relatifs à la transmission des différentes notions aux élèves (ex. : compréhension de ce contenu, niveau d'aisance à l'égard de la posture pédagogique à adopter et à la teneur des apprentissages). Elle fait également référence aux difficultés éprouvées dans ce processus ainsi qu'à la contribution du soutien et de l'accompagnement offerts par le MEES.

## **4 Démarche méthodologique privilégiée**

Une approche méthodologique mixte (à la fois quantitative et qualitative) a été privilégiée pour la consultation.

Pour documenter les résultats liés aux deux objectifs de celle-ci, des questionnaires ont été élaborés. Ils étaient destinés aux responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, aux directions d'écoles primaires et secondaires ainsi qu'aux responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire.

Des groupes de discussion devaient aussi être tenus avec les responsables de l'animation des apprentissages dans quelques écoles primaires et secondaires (publiques et privées), en vue d'approfondir certains éléments relatifs aux dimensions organisationnelle et pédagogique. Cependant, ces groupes de discussion n'ont pas eu lieu pour plusieurs raisons : 1) les moyens de pression exercés dans le réseau de l'éducation à l'automne 2015 ont retardé la mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité dans plusieurs écoles; 2) la collecte de données par l'entremise de questionnaires a donc aussi été retardée, puisqu'elle s'est déroulée en mai 2016 plutôt qu'en mars 2016; 3) compte tenu de ces retards, plusieurs établissements, notamment des écoles secondaires, n'ont pas été en mesure d'offrir une animation pour l'ensemble des apprentissages prévus pour l'an I.

### **4.1 Population visée par la consultation**

La population visée par la consultation est constituée de représentants des commissions scolaires et des écoles primaires et secondaires qui se sont portées volontaires pour prendre part au projet pilote et qui ont été choisies par le MEES :

- toutes les personnes responsables de la formation désignées comme telles, dans le cadre du projet pilote, dans les commissions scolaires ou les établissements privés pour un nombre total de 14 personnes (11 en provenance de commissions scolaires et 3, d'établissements privés);
- toutes les directions d'écoles primaires et secondaires pour un nombre total de 18 personnes (8 en provenance d'écoles primaires, 8, d'écoles secondaires et 2, d'établissements qui accueillent autant des élèves du primaire que du secondaire);
- toutes les personnes responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité, ce nombre étant impossible à estimer initialement étant donné que les écoles pilotes choisissaient la personne qui allait assumer cette fonction.

## 4.2 Population rejointe par la consultation

La population rejointe par la consultation est constituée de :

- **11 personnes responsables de la formation – 9 en provenance de commissions scolaires et 2, d'établissements privés – sur une possibilité de 14 personnes.**

De façon plus précise, il s'agit :

- de 9 femmes et de 2 hommes;
- de personnes âgées de 40 à 49 ans pour un peu plus de la moitié et de moins de 39 ans dans les autres cas;
- de 2 sexologues, de 4 conseillers pédagogiques, de 3 coordonnateurs ou directeurs de services éducatifs complémentaires, de 1 psychoéducatrice et de 1 consultante en prévention et en promotion de la santé;
- de 2 personnes ayant moins de 5 années d'expérience professionnelle, de 3 personnes en ayant de 6 à 10, de 4 personnes possédant de 11 à 15 années d'expérience, de 1 personne ayant accumulé de 16 à 20 années d'expérience et de 1 personne en comptant plus de 20;
- de personnes n'ayant pas suivi de formation dans le domaine de l'éducation à la sexualité pour la plupart (7 sur 11), outre les formations offertes par le MEES dans le cadre du projet pilote.

Mis à part les sexologues, qui sont titulaires d'un baccalauréat spécialisé dans le domaine, les autres personnes avaient suivi des formations ciblées sur des thèmes divers (hypersexualisation, éducation à la sexualité chez les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme, homophobie, transphobie), des cours universitaires ou des formations offertes par un ordre professionnel.

- **Seulement 4 directions d'écoles primaires publiques et 4 directions d'écoles secondaires publiques ont été rejointes. Aucune direction d'école primaire ou secondaire privée ne l'a été. Rappelons que 18 personnes étaient susceptibles d'être rejointes.**

De façon plus précise, en ce qui concerne les écoles primaires publiques :

- 4 écoles faisaient partie de 3 commissions scolaires différentes;
- 1 direction d'école a rempli la moitié du questionnaire seulement, puisqu'elle n'a pas répondu à la partie portant sur les caractéristiques du répondant. Nous avons tout de même considéré ses réponses lorsque cela était possible;
- 3 femmes âgées de 40 à 49 ans ont répondu au questionnaire :
  - il s'agissait de directrices ou de directrices adjointes d'écoles primaires;
  - 2 avaient moins de 5 années et 1 possédait de 6 à 10 années d'expérience professionnelle;
  - parmi elles, 1 personne avait déjà suivi une formation portant sur l'éducation à la sexualité chez les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Du côté des écoles secondaires publiques :

- 3 femmes et 1 homme étaient âgés de 45 à 54 ans;
  - ces personnes faisaient partie de 3 commissions scolaires différentes;
  - il s'agissait de directeurs ou de directeurs adjoints;
  - 2 personnes avaient moins de 5 années d'expérience professionnelle, 1 personne en possédait de 6 à 10 et 1 personne, plus de 20;
  - aucune n'avait suivi une formation supplémentaire en éducation à la sexualité.
- **Au total, 26 personnes étaient responsables de l'animation des apprentissages dans des écoles primaires publiques seulement et 8 personnes remplissaient cette fonction au secondaire, une seule ayant animé des apprentissages dans une école secondaire privée.**

Pour ce qui est des personnes responsables de l'animation des apprentissages au primaire :

- elles venaient de 6 commissions scolaires différentes;
- 1 personne a rempli la moitié du questionnaire seulement. Nous avons tout de même considéré ses réponses lorsque cela était possible;
- il s’agissait de 24 femmes et de 1 homme dont les âges étaient très diversifiés, comme l’indique le tableau 4 :

*Tableau 4 : Nombre de personnes responsables de l’animation des apprentissages en éducation à la sexualité au primaire, par tranche d’âge*

<b>Tranche d’âge</b>	<b>Nombre de personnes responsables de l’animation des apprentissages au primaire</b>
De 20 à 24 ans	0
De 25 à 29 ans	5
De 30 à 34 ans	4
De 35 à 39 ans	6
De 40 à 44 ans	3
De 45 à 49 ans	6
De 50 à 54 ans	1
55 ans ou plus	0
<b>Total</b>	<b>25</b>

- elles comptaient 19 enseignantes, 2 psychoéducatrices, 1 travailleuse sociale, 1 psychologue et 1 animatrice de vie spirituelle et d’engagement communautaire (AVSEC);
- la quasi-totalité de ces personnes (19 sur 25) avaient accumulé moins de 10 années d’expérience professionnelle dans l’école visée par le projet pilote;
- 16 n’avaient suivi aucune formation en éducation à la sexualité, contrairement aux 9 autres. Certaines personnes avaient suivi des cours universitaires en sexologie et d’autres, une ou plusieurs formations données par une sexologue qui, parfois, était du secteur de la santé publique;
- au cours de l’an I, une seule personne interrogée a animé un seul apprentissage, les autres ayant animé de 2 à 8 apprentissages;
- tous les apprentissages en éducation à la sexualité prévus pour l’an I ont été animés par au moins une personne interrogée.

En ce qui a trait aux personnes responsables de l'animation des apprentissages au secondaire :

- elles venaient de 5 commissions scolaires ou établissements privés différents;
- il s'agissait de 8 femmes, soit 6 âgées de 40 à 44 ans et 2 âgées de 30 à 34 ans;
- elles comptaient 4 enseignantes, 2 AVSEC, 1 accompagnatrice de l'approche *École en santé* et 1 sexologue;
- 3 avaient accumulé de 16 à 20 années d'expérience professionnelle dans l'école visée par le projet pilote, 2 en avaient moins de 5, 1 possédait de 6 à 10 années d'expérience et la dernière en avait plus de 20;
- 4 n'avaient suivi aucune formation en éducation à la sexualité, 2 étaient titulaires d'un baccalauréat en sexologie et 2 avaient suivi un cours universitaire en sexologie;
- au cours de l'an I, seulement 2 personnes ont animé un seul apprentissage, les autres ayant animé de 2 à 7 apprentissages;
- tous les apprentissages en éducation à la sexualité ont été animés par au moins une personne interrogée, sauf trois d'entre eux : *Globalité de la sexualité* (1<sup>re</sup> secondaire), *Agir sexuel* (3<sup>e</sup> secondaire), *Infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et grossesse* (3<sup>e</sup> secondaire).

### **4.3 Déroutement de la collecte de données**

Les écoles pilotes ont été avisées qu'elles seraient invitées à prendre part à la consultation conduite par le MEES dès qu'elles ont été choisies. Des informations relatives aux objectifs de la consultation, aux personnes visées par la collecte de données et au temps qu'elles devraient y consacrer leur ont alors été acheminées.

Avant le début de la collecte de données, le devis de la consultation a fait l'objet de différentes approbations au sein du MEES. Entre autres, une approbation de la Direction de l'accès à l'information et des plaintes était nécessaire pour assurer le respect des règles relatives à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et une autre de la Direction de l'évaluation et du suivi des résultats pour le respect de la règle de gestion relative aux demandes d'information transmises aux commissions scolaires et aux établissements privés.

Une invitation à répondre aux questionnaires Web<sup>7</sup> a été transmise par courriel, par l'entremise du portail Collecte-Info du MEES, aux responsables de la formation dans les

---

<sup>7</sup> Les trois questionnaires ont fait l'objet d'une programmation dans le logiciel *Call Web*, dont la licence est détenue par le MEES.

commissions scolaires. C'est la DASSEC qui en avait fourni la liste à la DME, notamment les noms et les adresses courriel.

Les personnes responsables de la formation dans les commissions scolaires ont été invitées à répondre au questionnaire qui leur était destiné. Elles avaient ensuite la responsabilité de réacheminer le courriel d'invitation aux directions d'écoles primaires et secondaires ainsi qu'aux responsables de l'animation des apprentissages.

En ce qui concerne les établissements privés, en raison des règles différentes qui s'appliquent à eux, il a été possible d'acheminer directement l'invitation à répondre aux questionnaires Web autant aux personnes responsables de la formation qu'aux directions d'écoles primaires et secondaires. Cependant, elles avaient toutes deux la responsabilité de réacheminer le courriel d'invitation aux responsables de l'animation des apprentissages.

Plusieurs répondants, tant dans les commissions scolaires que dans les établissements privés, n'ont pas réacheminé le courriel d'invitation, ce qui explique en partie la faiblesse du nombre de répondants chez les directions d'écoles primaires et secondaires (surtout pour les établissements privés) ainsi que chez les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire (surtout dans les établissements privés).

Deux autres éléments expliquent la faiblesse du nombre de répondants : 1) une collecte de données qui s'est déroulée à la fin de l'année scolaire et 2) une participation volontaire.

La collecte de données par des questionnaires Web a débuté le 16 mai 2016 et a pris fin le 30 juin 2016. En guise de rappel, l'invitation à répondre aux questionnaires a été transmise de nouveau, par courriel, à l'ensemble des répondants le 15 juin 2016.

#### **4.4 Élaboration des questionnaires**

Pour la consultation, trois questionnaires avaient été élaborés : un pour les responsables de la formation dans les commissions scolaires (ou l'équivalent pour les établissements privés), un pour les directions d'écoles primaires et secondaires (publiques et privées) et un pour les responsables de l'animation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires (publiques et privées). Plusieurs dimensions abordées sont communes aux trois questionnaires.

Les directions d'écoles primaires et secondaires ont été interrogées sur la façon dont elles avaient établi la planification des apprentissages en éducation à la sexualité dans leurs établissements. Elles ont aussi été questionnées sur le contenu même de cette planification. Différents aspects du processus d'approbation de la planification par le conseil d'établissement (ou l'équivalent pour les établissements privés) ont également été abordés. Les difficultés éprouvées à chacune de ses étapes ont été documentées. Les responsables de la formation dans les commissions scolaires ont été questionnés quant à leur implication dans le processus de mise en œuvre.

Le soutien et l'accompagnement offerts par le MEES font partie des éléments communs aux trois questionnaires. Les niveaux de connaissance et d'utilité des formations offertes par le MEES de même que du soutien offert par les personnes-ressources du Ministère ont ainsi été documentés. Des informations similaires ont été recueillies sur la documentation préparée par le MEES et offerte par l'entremise d'une plateforme interactive (ex. : documents de travail, publications antérieures sur la question, canevas pédagogiques).

Le niveau de connaissance du contenu des apprentissages en éducation à la sexualité et de la posture pédagogique à adopter a été documenté dans les trois questionnaires, comme le niveau d'aisance à l'égard de ce contenu.

Des informations sur la communication avec les parents dans le cadre du projet pilote ont aussi été rassemblées (ex. : renseignements transmis sur le projet pilote, implication dans la planification des apprentissages).

De plus, des renseignements sur le soutien et l'accompagnement offerts par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ont été recueillis (type, nature, durée, sujets abordés). Les points de vue des responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire, quant à leur appréciation de la pertinence de cette formation, ont également été notés.

Dans les trois questionnaires, des données ont été recueillies sur le profil de chacune des personnes interrogées, dont le sexe, l'âge, le titre d'emploi, le nombre d'années d'expérience dans ce titre d'emploi ainsi que dans l'école ou la commission scolaire impliquée dans le projet pilote. En outre, on a demandé à ces personnes si elles avaient déjà suivi une ou plusieurs formations dans le domaine de l'éducation à la sexualité, celles offertes par le MEES dans le cadre du projet pilote étant évidemment exclues. Il pouvait s'agir, par exemple, de cours universitaires en sexologie, de formations dispensées en vertu de l'approche *École en santé* ou de formations offertes par le MEES avant le projet pilote.

#### **4.5 Traitement et analyse des données tirées des questionnaires et des banques administratives du MEES**

Chaque questionnaire a d'abord fait l'objet d'une analyse préliminaire pour une compréhension globale de son contenu. Pour ce faire, un rapport faisant état des réponses obtenues à chacune des questions a été généré par le logiciel *Call Web*.

Ensuite, une seconde analyse a permis de compiler les réponses obtenues à chacune des questions pour 1) les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, 2) les directions d'écoles primaires, 3) les directions d'écoles secondaires, 4) les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et 5) les responsables de l'animation des apprentissages au secondaire.

Cette compilation de réponses a été produite à partir du logiciel Excel. Les réponses aux questions ouvertes ont aussi été compilées dans Excel pour faire ensuite l'objet d'une analyse thématique. Cette seconde analyse a permis de faire ressortir les points de convergence et de divergence au sein d'une même catégorie de répondants, puis entre les différentes catégories de répondants.

#### **4.6 Limites de la consultation**

Le bilan présente un certain regard sur la façon dont des écoles pilotes primaires et secondaires ont déployé les nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité au cours de l'an I en tenant compte des points de vue des trois principaux acteurs concernés, soit les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, les directions d'écoles primaires et secondaires ainsi que les personnes qui animaient les apprentissages au primaire et au secondaire.

Toutefois, au primaire et au secondaire, le faible taux de réponse obtenu auprès des directions d'école et, surtout, l'absence de répondants au sein des directions des établissements privés limitent considérablement la portée des résultats présentés ici. La même prudence s'impose lorsqu'il est question des responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire, surtout dans les établissements privés.

\*\*\*

### **5 Résultats du bilan de l'an I concernant la mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité**

La présente section fait état des actions et des choix faits par les écoles pilotes lors de la mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité. Par exemple, qui a été impliqué dans l'établissement de la planification des apprentissages et pourquoi? Qui a été désigné comme responsable de l'animation des apprentissages et pourquoi? Quels apprentissages ont fait l'objet d'une animation au cours de l'an I? Comment s'est déroulée l'approbation de la planification par le conseil d'établissement (ou l'équivalent pour les établissements privés)? De quelle nature sont les difficultés éprouvées?

Cette section est divisée en trois parties. Les première et deuxième parties portent sur la mise en œuvre des apprentissages dans les écoles pilotes au primaire et au secondaire respectivement. La troisième partie concerne l'implication et les points de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés en ce qui a trait à la mise en œuvre des apprentissages.

## **5.1 Mise en œuvre des apprentissages au primaire**

### **5.1.1 Activités d'éducation à la sexualité tenues au cours de l'année ayant précédé le projet pilote**

La plupart des écoles primaires avaient déjà tenu des activités d'éducation à la sexualité au cours de l'année ayant précédé le projet pilote.

Trois des quatre directions d'écoles primaires concernées avaient déjà une stratégie ou une planification en matière d'éducation à la sexualité. La direction d'école, le personnel enseignant et le personnel des services éducatifs complémentaires étaient impliqués dans la mise en œuvre de cette planification, laquelle faisait aussi appel aux partenaires extérieurs de l'école et aux parents, le cas échéant.

Des activités d'éducation à la sexualité avaient également eu cours dans la dernière école primaire. Cependant, contrairement aux autres établissements, ces activités ne s'inscrivaient pas dans une planification globale de l'équipe-école.

### **5.1.2 Planification des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles primaires durant le projet pilote**

Dans chacune des quatre directions d'écoles primaires concernées, un mécanisme de collaboration (ex. : comité de travail, de vigie ou de concertation) a été créé pour assurer l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité.

La fréquence des rencontres était toutefois différente : 2 directions d'école se sont rencontrées deux fois par mois, 1 direction d'école a eu besoin de 4 rencontres et, dans le dernier cas, le travail s'est fait graduellement, de mois en mois.

La durée nécessaire à la planification des apprentissages en éducation à la sexualité est très variable d'une direction d'école primaire à l'autre : 3 demi-journées, 3 journées ou 1 journée par niveau d'études.

### **5.1.3 Personnes impliquées dans la planification des apprentissages en éducation à la sexualité**

Dans toutes les écoles primaires, le personnel enseignant a été impliqué dans l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité.

Dans trois d'entre elles, des conseillers pédagogiques de même que des membres du personnel du réseau de la santé (travailleur social, consultant d'un centre intégré de santé et de services sociaux [CISSS] ou infirmier) et de la commission scolaire (responsable de la formation) ont aussi été impliqués. Trois directions d'écoles primaires ont également eu recours, respectivement, aux services d'un technicien en travail social (TTS), d'un AVSEC et d'un psychoéducateur.

Selon les directions d'école, le rôle du personnel enseignant variait : participation à la planification, à la formation et à l'élaboration de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE). Le personnel du réseau de la santé, le répondant de la commission scolaire (CS) et le psychoéducateur devaient, pour leur part, collaborer avec le personnel enseignant à l'élaboration des SAE. Il en était de même pour les conseillers pédagogiques, qui devaient de plus assurer un suivi et un accompagnement étroits auprès du personnel enseignant :

*« Le conseiller a accompagné la direction d'école dans l'implantation du programme, a informé et formé le personnel. Il les a accompagnés dans l'établissement de la planification, faisant également des recherches pour les enseignants » (direction d'école primaire n° 2).*

*« (...) accompagner les enseignants dans la planification et le choix des activités, des lectures interactives » (direction d'école primaire n° 3).*

Toutes les directions d'écoles primaires ont constitué une équipe pour établir la planification des apprentissages en éducation à la sexualité. Cependant, peu d'entre elles ont consulté d'autres personnes en dehors de cette équipe.

Lors de l'établissement de la planification des apprentissages, trois des quatre directions n'ont pas consulté les autres membres de l'équipe-école, les parents ainsi que des personnes travaillant au sein d'organismes communautaires. Deux des quatre directions ont cependant consulté des membres du personnel de la commission scolaire.

#### **5.1.4 Motifs pour lesquels ces personnes ont été impliquées**

De multiples raisons ont incité les directions d'écoles primaires à impliquer ces personnes. Comme l'indique le tableau 5, la raison la plus souvent invoquée est le fait que ces personnes 1) démontraient un intérêt pour le projet pilote et 2) avaient été désignées par la direction pour y participer.

Tableau 5 : Fréquence des motifs invoqués par les directions d'écoles primaires dans le choix des personnes impliquées dans la planification des apprentissages en éducation à la sexualité

Description des motifs	Fréquence
Elles se sont portées volontaires.	1
Elles démontraient un intérêt pour le projet pilote et souhaitaient s'impliquer.	7
Elles ont été désignées par la direction d'école pour participer au projet pilote.	6
Elles étaient déjà impliquées dans le dossier de l'éducation à la sexualité avant la mise en œuvre du projet pilote.	5
Elles avaient suivi une formation dans le domaine de l'éducation à la sexualité.	1
Elles avaient une expertise dans le domaine de l'éducation à la sexualité.	0

Une analyse de ces motifs par catégorie professionnelle a révélé que l'intérêt pour le projet pilote et la désignation par la direction d'école sont les deux raisons qui reviennent le plus fréquemment lorsqu'il est question de choisir le personnel enseignant.

### 5.1.5 Difficultés éprouvées lors de l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité

L'établissement de la planification en éducation à la sexualité a posé des difficultés pour trois des quatre directions d'écoles primaires. La difficulté à trouver le temps et le financement nécessaires est l'une de celles qui ont été le plus souvent invoquées, malgré les sommes mises à leur disposition par le MEES<sup>8</sup>:

*« Il faudrait davantage de budgets de libération pour rencontrer plus souvent les enseignants (...) » (direction d'école primaire n° 3).*

*« (...) les ressources financières insuffisantes pour bien supporter la démarche qui est planifiée, pour garder la mobilisation du personnel qui participe (...). J'ai quatre écoles (deux actes d'établissement). J'ai reçu du MEES 2000 \$ par acte d'établissement (total de 4000 \$). L'ensemble de la démarche a coûté près de 8 000 \$, soit le double. La CS a heureusement assumé la différence » (direction d'école primaire n° 1).*

Dans un cas, le problème se situait ailleurs, c'est-à-dire dans l'obtention de ressources et d'ouvrages de référence en anglais ainsi que dans le niveau d'aisance du personnel enseignant dans l'animation de certains apprentissages :

*« (...) le tout s'est bien déroulé. La plus grande difficulté est le niveau d'aisance des enseignants. Ils ont des préoccupations » (direction d'école primaire n° 2).*

---

<sup>8</sup> Une somme a été allouée par le MEES pour la libération du personnel enseignant qui était en formation dans le cadre du projet pilote.

Cette question sera traitée de façon détaillée plus loin.

Il importe de souligner que, dans aucun cas, la gestion des communications avec les parents n'a posé de difficulté, tout comme la gestion et l'évaluation des offres de service en éducation à la sexualité provenant de l'extérieur de l'école.

L'élaboration du contenu même de la planification a posé des difficultés pour toutes les directions d'écoles primaires, sauf dans un cas. La non-disponibilité au moment jugé opportun des canevas pédagogiques du MEES, le niveau d'aisance des enseignants par rapport au contenu des apprentissages, les réactions des élèves de même que la façon d'enseigner les notions ont tous été soulevés par les directions d'écoles primaires.

*« Quelles seront les réactions des jeunes et quelle sera la tangente prise lors de l'animation? Que vont soulever ces ateliers chez les élèves (émotions, situations particulières de vie, questionnement)? » (direction d'école primaire n° 2).*

### **5.1.6 Animation des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles primaires**

Toutes les directions d'écoles primaires ont mentionné qu'elles avaient entamé l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité en 2016, soit une en janvier, deux en février et une en mars.

Dans une école, les apprentissages se sont effectués de façon intensive sur une courte période, et ce, en raison du contexte ayant cours dans cet établissement (négociation dans le réseau de l'éducation à l'automne 2015).

Dans les trois autres directions d'école, les apprentissages ont été étalés sur plusieurs mois pour permettre aux responsables de l'animation de s'approprier leur contenu et de préparer des activités ou des situations d'apprentissage et d'évaluation.

Dans trois des quatre écoles primaires, chacun des apprentissages a été intégré de la même façon à l'horaire de l'élève. Dans ces cas, cela a été possible grâce à du temps emprunté à une autre matière et à des liens établis avec celle-ci : éthique et culture religieuse, arts, santé et bien-être, français.

Soulignons qu'une direction d'école n'a pas été en mesure de dire comment les apprentissages avaient été intégrés à l'horaire des élèves.

Le tableau 6 fait état des personnes responsables de l'animation de chacun des types d'apprentissage prévus pour l'an I du projet pilote dans chacune des écoles primaires.

Tableau 6 : Personnes responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité au primaire, par type d'apprentissages

Titre de l'apprentissage	1 <sup>re</sup> direction d'école	2 <sup>e</sup> direction d'école	3 <sup>e</sup> direction d'école	4 <sup>e</sup> direction d'école
Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales (1 <sup>re</sup> année)	Personnel enseignant, infirmier, technicien en éducation spécialisée (TES)	Personnel enseignant, conseiller pédagogique (C.P.) responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant, psychoéducateur	Personnel enseignant, TTS, AVSEC
Agression sexuelle (1 <sup>re</sup> année)	Personnel enseignant, infirmier, TES	<i>Idem</i>	Personnel enseignant, psychoéducateur, travailleur social (TS) (réseau de la santé)	Non effectué
Globalité de la sexualité (1 <sup>re</sup> année)	Personnel enseignant, TES	<i>Idem</i>	Personnel enseignant, psychoéducateur, infirmier (réseau de la santé)	Personnel enseignant, AVSEC
Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales (3 <sup>e</sup> année)	Personnel enseignant, infirmier, TES	<i>Idem</i>	Personnel enseignant, psychoéducateur	Personnel enseignant
Agression sexuelle (3 <sup>e</sup> année)	Personnel enseignant, infirmier, TES	<i>Idem</i>	Personnel enseignant, psychoéducateur, infirmier (réseau de la santé)	Non effectué
Globalité de la sexualité (3 <sup>e</sup> année)	Personnel enseignant, infirmier, TES	<i>Idem</i>	Personnel enseignant, psychoéducateur, infirmier (réseau de la santé)	Non effectué
Croissance sexuelle humaine et image corporelle (5 <sup>e</sup> année)	Personnel enseignant, infirmier, TES	<i>Idem</i>	Personnel enseignant, infirmier (réseau de la santé)	Non effectué (mais devait l'être par l'infirmière)
Agression sexuelle (5 <sup>e</sup> année)	Personnel enseignant, infirmier, TES	<i>Idem</i>	Personnel enseignant, psychoéducateur, infirmier (réseau de la santé)	Non effectué

Ce tableau met en exergue le fait que, dans la plupart des écoles primaires, c'est le personnel enseignant qui est responsable de l'animation des apprentissages et que des professionnels s'y greffent dans certains cas.

Pour quels motifs ces personnes ont-elles été désignées pour animer les apprentissages en éducation à la sexualité?

Le technicien en travail social, l'AVSEC, le conseiller pédagogique et la personne responsable de la formation à la CS ont tous été désignés par la direction de leur école primaire. Le psychoéducateur s'est porté volontaire. Quant au personnel du réseau de la santé, il a été désigné en raison de son intérêt pour ce type d'animation, de son expertise dans le domaine et de son implication passée dans le dossier de l'éducation à la sexualité avant la mise en place du projet pilote.

Les motifs sont beaucoup plus diversifiés en ce qui concerne le choix du personnel enseignant : une partie s'est portée volontaire, l'autre partie a été désignée par la direction d'école et, enfin, certaines ont été choisies parce qu'ils étaient déjà impliqués dans le dossier de l'éducation à la sexualité avant la mise en place du projet pilote.

Dans trois des quatre écoles primaires, le nombre d'heures initialement établi pour l'animation de chacun des apprentissages en éducation à la sexualité a été respecté. De plus, les intentions pédagogiques associées à chacun des apprentissages n'ont pas fait l'objet de modifications (ex. : réduire la portée ou le contenu de l'apprentissage).

### **5.1.7 Approbation de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité par le conseil d'établissement (ou l'équivalent pour les établissements privés)**

Toutes les directions d'écoles primaires ont fait approuver leur planification par le conseil d'établissement (CE). Dans la plupart des cas, c'est la direction qui a présenté la planification, sauf dans une école où ce travail a été effectué à la fois par la direction et les membres de l'équipe-école impliqués dans la démarche :

*« Ces personnes font partie de la démarche (comité de travail pour construire des SAE) » (direction d'école primaire n° 1).*

Dans trois des quatre écoles, l'approbation de la planification des apprentissages a eu lieu lorsque l'année scolaire était très avancée (en février 2016 dans deux cas et plus tard au printemps dans les autres cas).

Toutes les directions d'écoles primaires ont précisé que le processus d'approbation de la planification par le conseil d'établissement n'avait posé aucune difficulté. Cependant, une direction a indiqué que le CE *« souhaite que les enseignants soient à l'aise avec les thèmes et reçoivent le soutien nécessaire si besoin est » (direction d'école primaire n° 2).*

### **5.1.8 Information transmise aux parents des élèves durant le projet pilote**

Toutes les directions d'écoles primaires ont informé les parents que l'établissement fréquenté par leur enfant participait au projet pilote d'éducation à la sexualité et que la planification des apprentissages avait été présentée au CE et approuvée par celui-ci.

### **5.1.9 Information transmise à l'ensemble de l'équipe-école eu égard au projet pilote**

Toutes les directions d'écoles primaires, sauf une, ont informé leur équipe-école du contenu de chacun des apprentissages et du fait que la planification des apprentissages avait été présentée au CE et approuvée par celui-ci.

## **5.2 Mise en œuvre des apprentissages au secondaire**

### **5.2.1 Activités d'éducation à la sexualité tenues au cours de l'année ayant précédé le projet pilote**

Les directions d'écoles secondaires sont moins nombreuses que les directions d'écoles primaires à avoir été dotées, l'année ayant précédé le projet pilote, d'une stratégie ou d'une planification relativement structurée. C'est seulement le cas pour l'une d'entre elles.

Trois des quatre directions d'écoles secondaires avaient déjà tenu, l'année ayant précédé le projet pilote, des activités d'éducation à la sexualité. Cependant, celles-ci ne s'inscrivaient pas dans une planification globale de l'équipe-école.

### **5.2.2 Planification des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles secondaires durant le projet pilote**

Comme les directions d'écoles primaires, toutes les directions d'écoles secondaires ont mis en place un mécanisme de collaboration (ex. : comité de travail, de vigie ou de concertation) pour assurer l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité.

Dans tous les cas, la fréquence des rencontres a été établie en fonction des besoins, sauf dans une école où des rencontres ont été tenues mensuellement.

La plupart des directions d'écoles secondaires n'ont pas été en mesure de quantifier, en nombre d'heures ou de journées de travail, le temps nécessaire à la planification. Une seule a affirmé que ce travail avait exigé de trois à cinq heures.

### **5.2.3 Personnes impliquées dans la planification des apprentissages en éducation à la sexualité**

Dans toutes les directions d'écoles secondaires, comme il a été souligné dans les directions d'écoles primaires, le personnel enseignant a été impliqué dans la planification des apprentissages en éducation à la sexualité. Tout en s'appropriant le contenu de ces apprentissages, ce personnel planifiait, en collaboration avec d'autres professionnels, leur animation. Dans certains cas, il collaborait aussi à la préparation d'activités.

Trois directions ont également fait appel à des conseillers pédagogiques. Leur rôle diffère toutefois selon les établissements : accompagner et soutenir les responsables de l'animation des apprentissages, élaborer et proposer des activités d'apprentissage ou organiser des activités de formation destinées à ces responsables. Les conseillers pédagogiques peuvent aussi s'occuper des relations avec le MEES et d'autres organismes externes.

Dans la moitié des écoles secondaires, l'infirmier, le psychoéducateur et la personne désignée comme responsable de la formation à la commission scolaire ont aussi été impliqués. Les deux premiers agissaient souvent en tant que personnes-ressources selon différents thèmes. Ils étaient également susceptibles de participer à la planification et à l'animation des apprentissages ainsi qu'à la création d'activités. En plus des éléments susmentionnés, les responsables de la formation pouvaient être appelés, pour leur part, à accompagner les élèves ou leurs parents selon les besoins.

Une seule direction d'école a fait appel aux services d'organismes communautaires (ex. : centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel [CALAC], organisatrice communautaire, accompagnatrice de l'approche *École en santé*) et à ceux de professionnels issus du réseau de la santé (ex. : supérieure de l'infirmière de l'école, agente de planification du programme de recherche à la direction de la santé publique).

Dans les autres écoles, un travailleur social, un conseiller d'orientation, un psychologue, un technicien en éducation spécialisée et un AVSEC se sont greffés à l'équipe en place.

Les directions d'écoles secondaires ont été davantage portées à consulter des personnes extérieures à l'équipe qu'elles avaient mise sur pied que les directions d'écoles primaires.

De plus, lors de l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité, la moitié des directions d'écoles secondaires ont consulté des parents ou des personnes travaillant dans un organisme communautaire (ex. : CALAC, Le Néo). Trois des quatre directions d'écoles secondaires ont aussi consulté d'autres membres de l'équipe-école et des membres de la commission scolaire. Enfin, seulement une direction a consulté les élèves de l'école et une personne du réseau de la santé (ex. : infirmière).

#### 5.2.4 Motifs pour lesquels ces personnes ont été impliquées

De multiples raisons ont incité les directions d'écoles secondaires à impliquer chacune de ces personnes. Comme l'indique le tableau 7, la raison la plus souvent invoquée est le fait qu'elles se soient elles-mêmes portées volontaires. Les deux autres raisons les plus fréquentes sont 1) qu'elles démontraient un intérêt pour le projet pilote et 2) qu'elles avaient été désignées par la direction d'école pour y participer.

Tableau 7 : Fréquence des motifs invoqués par les directions d'écoles secondaires dans le choix des personnes impliquées dans la planification des apprentissages en éducation à la sexualité

Description des motifs	Fréquence
Elles se sont portées volontaires.	11
Elles démontraient un intérêt pour le projet pilote et souhaitaient s'impliquer.	8
Elles ont été désignées par la direction d'école pour participer au projet pilote.	8
Elles étaient déjà impliquées dans le dossier de l'éducation à la sexualité avant la mise en œuvre du projet pilote.	5
Elles avaient suivi une formation dans le domaine de l'éducation à la sexualité.	5
Elles avaient une expertise dans le domaine de l'éducation à la sexualité.	3

Une analyse de ces motifs par catégorie professionnelle a révélé que le volontariat et l'intérêt pour le projet pilote sont les deux raisons qui reviennent le plus fréquemment chez le personnel enseignant.

#### 5.2.5 Difficultés éprouvées lors de l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité

L'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité a posé des difficultés pour chacune des directions d'écoles secondaires, sauf dans un cas :

*« Les élèves et les parents étaient habitués au fait qu'une conseillère en sexualité était engagée par la commission scolaire et la qualité de son travail a fait en sorte que les parents et les élèves se sentent rassurés en sa présence. Ce travail a été abordé depuis plusieurs années à notre commission scolaire, ce qui était déjà intégré à l'arrivée du projet pilote du Ministère » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 5).*

Les difficultés relevées par les autres directions d'écoles secondaires sont diversifiées. Pour l'une d'elles, elles ont trait au recrutement de personnes non volontaires pour l'animation des apprentissages :

*« Deux enseignantes étaient volontaires mais ne pouvaient pas tout réaliser. Lorsqu'on a demandé qui voulait ou pouvait animer d'autres ateliers sous d'autres thèmes, personne*

*n'était disponible ou à l'aise de le faire. Nous avons quand même des partenaires qui ont réalisé certaines autres parties » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 6).*

L'absence de canevas pédagogiques a été soulevée par trois des quatre directions d'écoles secondaires :

*« (...) grâce au beau travail en collaboration du CP de notre CS et des partenaires externes, l'agente de planification, de programmation et de recherche du CISSSL a résolu notre problème. Elle travaille à trouver ou à construire des activités pour répondre aux objectifs de chacun des apprentissages » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 8).*

*« (...) les enseignantes attendaient les canevas pour préparer leurs ateliers et ce fut un irritant d'attendre ce matériel » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 6).*

Enfin, le manque de temps pour la planification et la gestion ainsi que pour l'évaluation des offres de service en éducation à la sexualité provenant de l'extérieur de l'établissement constituent les deux principales sources de difficultés de la dernière direction d'école.

*« Les contenus ont été connus tardivement; il devient donc difficile d'arrimer la planification des apprentissages en éducation de la sexualité à la planification globale des enseignants » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 7).*

*« Chaque offre de service doit être minutieusement analysée, et les ajustements sont difficiles à faire par l'organisme ciblé » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 7).*

Soulignons en terminant que, dans aucun cas, la gestion des communications avec les parents n'a posé de difficulté.

L'élaboration du contenu même de la planification n'a pas entraîné non plus de difficulté pour deux directions d'écoles secondaires. Pour les deux autres, c'est l'absence ou la non-disponibilité des canevas promis par le MEES qui a posé problème.

### **5.2.6 Animation des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles secondaires**

Dans deux écoles secondaires, l'animation des apprentissages a débuté dès octobre 2015. Dans un autre cas, elle a commencé en décembre 2015. Dans une école, aucun apprentissage n'a fait l'objet d'une animation au cours de la première année d'expérimentation. Précisons qu'il s'agit de la seule direction d'école secondaire qui, l'année ayant précédé le projet pilote, était dotée d'une stratégie ou d'une planification structurée en matière d'éducation à la sexualité :

*« (...) j'ai vendu le projet à mon personnel, entre autres, par les activités qui devaient être "clé en main" telles que celle de 1<sup>re</sup> secondaire, qui était disponible en début d'année. Il n'avait jamais été question de demander au personnel de construire l'activité entière en allant lui-même chercher des références. Cette situation n'était nullement représentative de la réalité que les enseignants vivront lors de l'implantation obligatoire » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 8).*

Dans deux des trois écoles secondaires, l'ensemble des apprentissages s'est étalé tout au long de l'année scolaire. Dans un cas, l'animation a été intégrée à la planification du personnel enseignant responsable :

*« Les activités sont intégrées à la planification de l'enseignement des différents enseignants volontaires. Ainsi, le moment de réalisation est tributaire de la planification de l'enseignement » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 7).*

Dans l'autre cas, l'animation des apprentissages était tributaire de la disponibilité de la personne qui en était responsable. Cette fonction avait été attribuée à la personne responsable de la formation dans la commission scolaire.

De plus, deux directions d'écoles secondaires ont intégré les apprentissages en éducation à la sexualité à l'horaire de l'élève grâce à du temps emprunté à une autre matière en faisant des liens entre celle-ci et le domaine de l'éducation à la sexualité. Dans un cas, il s'agit de l'éthique et de la culture religieuse (ECR) :

*« (...) complémentarité avec le programme d'ECR » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 5).*

Le français et les arts ont été choisis par une autre direction d'école secondaire *« pour assurer un réel apprentissage » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 7).*

Dans le dernier cas, les apprentissages ont été effectués grâce à du temps emprunté à une autre matière sans qu'une relation soit établie entre cette matière et le domaine de la sexualité.

Le tableau 8 fait état des personnes qui ont assuré l'animation de chacun des apprentissages en éducation à la sexualité prévus pour l'an I du projet pilote dans chacune des écoles secondaires.

Tableau 8 : Personnes responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité au secondaire, par type d'apprentissages

<b>Titre de l'apprentissage</b>	<b>1<sup>re</sup> direction d'école</b>	<b>2<sup>e</sup> direction d'école</b>	<b>3<sup>e</sup> direction d'école</b>	<b>4<sup>e</sup> direction d'école</b>
Croissance sexuelle humaine et image corporelle (1 <sup>re</sup> secondaire)	Personnel enseignant, AVSEC, élèves	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales (1 <sup>re</sup> secondaire)	Non effectué	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Vie affective et amoureuse (1 <sup>re</sup> secondaire)	Personnel enseignant, conseiller pédagogique	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Globalité de la sexualité (1 <sup>re</sup> secondaire)	Non effectué	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales (3 <sup>e</sup> secondaire)	Personnel enseignant, AVSEC	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Vie affective et amoureuse (3 <sup>e</sup> secondaire)	Non effectué	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Agir sexuel (3 <sup>e</sup> secondaire)	Non effectué	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Violence sexuelle (3 <sup>e</sup> secondaire)	Personnel enseignant, AVSEC, conseiller pédagogique	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et grossesse	Effectué en 2 <sup>e</sup> secondaire	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Vie affective et amoureuse (5 <sup>e</sup> secondaire)	Non effectué	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Agir sexuel (5 <sup>e</sup> secondaire)	Non effectué	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et grossesse (5 <sup>e</sup> secondaire)	Non effectué	Responsable de la formation à la CS	Personnel enseignant	Non effectué
Globalité de la sexualité (5 <sup>e</sup> secondaire)	AVSEC, policier	Responsable de la formation à	Personnel enseignant	Non effectué

Pour quels motifs ces personnes ont-elles été désignées pour animer les apprentissages en éducation à la sexualité?

Dans deux écoles secondaires, le personnel enseignant qui a animé des apprentissages s'était porté volontaire et avait un intérêt pour ce travail. À ces deux éléments s'ajoutent, pour la personne responsable de la formation à la commission scolaire, trois autres éléments : une formation et une expertise dans le domaine de l'éducation à la sexualité et une implication passée dans ce dossier, avant la mise en œuvre du projet pilote. L'AVSEC s'est, quant à lui, porté volontaire. De plus, il était déjà impliqué dans le dossier avant le projet pilote. Le conseiller pédagogique a été désigné par la direction d'école. Enfin, le policier avait un intérêt pour la question.

Dans trois des quatre écoles secondaires, le nombre d'heures initialement établi pour l'animation des apprentissages n'a pas été respecté. La principale raison invoquée concerne le manque ou l'absence de canevas pédagogiques :

*« Considérant la nature des apprentissages ciblés, nous avons fait le choix d'attendre le dépôt des canevas afin d'assurer une réussite à l'expérimentation » (direction d'école n° 7).*

Les directions d'école émettent les mêmes commentaires lorsqu'il est question des modifications apportées aux intentions pédagogiques de chacun des apprentissages.

### **5.2.7 Approbation de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité par le conseil d'établissement (ou l'équivalent pour les établissements privés)**

Toutes les directions d'écoles secondaires ont fait approuver leur planification par le conseil d'établissement, comme cela a été le cas pour les directions d'écoles primaires. La plupart du temps, c'est la direction ou la direction adjointe de l'école secondaire qui a présenté la planification, sauf dans un établissement où ce travail a été effectué par la personne responsable de la formation à la commission scolaire pour des raisons bien précises :

*« La formation et l'expertise de cette personne depuis plusieurs années était rassurantes pour les parents. Elle a pu répondre dans les détails aux questionnements des parents » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 5).*

Dès décembre 2015, toutes les directions d'écoles secondaires avaient fait approuver leur planification par le CE.

De plus, toutes les directions ont précisé que le processus d'approbation de la planification par le conseil d'établissement n'avait posé aucune difficulté.

### **5.2.8 Information transmise aux parents durant le projet pilote**

Toutes les directions d'écoles secondaires ont informé les parents que l'établissement fréquenté par leur enfant participait au projet pilote d'éducation à la sexualité. La moitié d'entre elles les ont également informés que le contenu de la planification avait été présenté au CE et trois des quatre directions les ont avisés que cette planification avait été approuvée par le CE.

### **5.2.9 Information transmise à l'ensemble de l'équipe-école eu égard au projet pilote**

Trois des quatre directions d'écoles secondaires ont informé leur équipe-école du contenu de chacun des apprentissages. Le même nombre de directions l'ont avisée que la planification des apprentissages avait été présentée au CE. Enfin, la moitié a avisé l'équipe-école que cette planification avait été approuvée par le CE.

## **5.3 Mise en œuvre des apprentissages au primaire et au secondaire : points de vue des personnes désignées comme responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés**

### **5.3.1 Rôle exercé**

La plupart des responsables de la formation (huit sur onze), tant dans les commissions scolaires que dans les établissements privés, ont été impliqués dans l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité. Ils y ont, pour la plupart, exercé un rôle majeur.

Plusieurs ont soutenu activement la direction d'école dans la mise en œuvre des apprentissages :

*« Mon rôle a été celui de coordonner la planification et l'implantation des apprentissages » (responsable de la formation, commission scolaire n° 9).*

La proposition d'une méthode de travail à adopter ou d'actions à poser et la création d'un comité de travail font partie des quelques tâches accomplies par les responsables de la formation.

Plusieurs ont évidemment accompagné les membres de l'équipe-école – dont les responsables de l'animation des apprentissages – dans leur appropriation du contenu des apprentissages en leur offrant une ou plusieurs formations<sup>9</sup> :

---

<sup>9</sup> La question des formations offertes aux responsables de l'animation des apprentissages sera abordée en détail dans la section 7.

*« J'ai d'abord offert une formation sur le projet pilote, les contenus et les canevas. Ensuite, j'ai rencontré chacun des enseignants des niveaux ciblés par le projet pour qu'ils puissent s'approprier les canevas et planifier les contenus à enseigner » (responsable de la formation, commission scolaire n° 5).*

Certains ont été impliqués dans la création d'activités ou de SAE ou encore dans la recherche d'activités ou d'une documentation pertinente destinées aux responsables de l'animation des apprentissages.

La plupart ont aussi assuré le suivi de la démarche tout au long de l'année scolaire en répondant aux interrogations des responsables de l'animation des apprentissages.

Les rôles exercés par les responsables de la formation ne sont pas différents selon qu'ils viennent d'une commission scolaire ou d'un établissement privé.

### **5.3.2 Difficultés éprouvées lors de l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité**

Du point de vue des responsables de la formation, l'exercice de planification des apprentissages effectué par les écoles primaires et secondaires a suscité des difficultés.

Ainsi, la sélection des membres de l'équipe-école pour la participation à l'établissement de la planification n'a pas toujours été facile :

*« Bien que, collectivement, toute l'équipe soit volontaire pour participer au projet pilote, quand est venu le temps de s'impliquer individuellement, personne n'a voulu s'impliquer » (responsable de la formation, commission scolaire n° 7).*

De plus, trouver le temps nécessaire pour établir la planification a constitué un défi en soi pour plusieurs :

*« On ne peut pas toujours libérer les enseignants, donc il faut faire la planification des apprentissages en éducation à la sexualité à travers les temps déjà dédiés aux rencontres. On ajoute un autre point à des ordres du jour déjà bien chargés » (responsable de la formation, commission scolaire n° 4).*

Le contexte de négociation qui avait cours dans le réseau de l'éducation à l'automne 2015 n'a d'ailleurs pas été un élément facilitant à cet égard.

Dans un cas, l'obtention d'une collaboration efficace entre l'école – les personnes impliquées dans la planification – et des acteurs extérieurs n'a pas toujours été facile pour les raisons suivantes :

*« La gestion des agendas, le respect des missions de chacun ne sont pas toujours faciles à coordonner » (responsable de la formation, commission scolaire n° 4).*

Dans un autre cas, ce sont plutôt la gestion et l'évaluation des offres de service en éducation à la sexualité en provenance de l'extérieur de l'école qui ont posé problème, notamment en raison du temps nécessaire pour évaluer et assurer le suivi de ces demandes.

Enfin, la gestion des communications avec les parents a été évoquée dans un seul cas :

*« Dans le cadre des canevas sur les agressions sexuelles, certains parents avaient des questionnements. Toutefois, nous avons prévu envoyer de l'information pertinente et synthétisée pour éviter les inquiétudes. Les parents qui en avaient toujours ont obtenu réponse » (responsable de la formation, commission scolaire n° 5).*

Parmi les autres difficultés mentionnées, soulignons la nécessité de convaincre les personnes plus réfractaires au projet de sa pertinence, le manque de ressources, les retards dans l'accès au matériel didactique promis par le MEES et leurs impacts sur l'établissement de la planification :

*« Le comité chargé de fournir les canevas d'apprentissage n'a pas livré la marchandise. À peine le quart des activités que nous devons tester dans le projet pilote sont disponibles » (responsable de la formation, commission scolaire n° 7).*

L'accès à du matériel en langue anglaise a aussi été évoqué :

*« (...) j'ai travaillé doublement en faisant moi-même la recherche de contenu pour la préparation des ateliers en anglais et en faisant la recherche pour suggérer des situations d'apprentissage en anglais aux membres de l'équipe-école impliqués. Il est très important de noter que j'ai eu un excellent soutien de l'accompagnateur du Ministère dans mes nombreuses recherches » (responsable de la formation, commission scolaire n° 9).*

Comme l'ont souligné les directions d'écoles primaires et secondaires, les questions du temps nécessaire pour la planification et du manque de financement pour la libération du personnel enseignant ont été mentionnées :

*« Cela demeure un problème. Pour rencontrer les enseignants et donner du poids à la démarche, il faut les libérer et cela coûte très cher. C'est une condition gagnante. On le remarque sur le terrain. Comment ferons-nous l'an prochain avec plus d'enseignants à accompagner? Et pour le déploiement dans toutes les écoles ensuite? Il faut se pencher sur la question » (responsable de la formation, commission scolaire n° 5).*

Avec la libération dont il peut bénéficier, le personnel enseignant impliqué peut plus facilement s'approprier le contenu des apprentissages à animer, développer une certaine aisance par rapport à ce contenu et échanger avec des collègues sur les façons de l'aborder.

### **5.3.3 Difficultés éprouvées lors de l'élaboration du contenu même de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité**

Du point de vue des responsables de la formation, l'élaboration du contenu même de la planification des apprentissages effectués dans les écoles primaires et secondaires a suscité des difficultés. Dans deux cas, la sélection des personnes responsables de l'animation des apprentissages a été difficile. En effet, peu de personnes se sont portées volontaires ou étaient à l'aise pour exercer cette fonction :

*« Trouver des enseignants et des personnes-ressources à l'aise avec les contenus et les canevas pédagogiques (ex. : la violence sexuelle) (...) pas facile de s'assurer que la ressource va bien transmettre le contenu » (responsable de la formation, établissement privé n° 10).*

Dans deux autres cas, c'est l'intégration des apprentissages dans la grille-horaire des élèves, notamment parce qu'elle était déjà chargée, qui posait problème.

Dans une école, la gestion des communications avec les parents a été soulevée comme difficulté :

*« Il fallait s'assurer de la bonne manière de rejoindre les parents pour leur communiquer l'information pertinente en lien avec l'enseignement des contenus. Nous avons donc utilisé les outils proposés dans les canevas » (responsable de la formation, commission scolaire n° 5).*

Parmi les autres éléments mentionnés, soulignons le peu de ressources et de matériel disponibles, le manque de financement pour la libération du personnel enseignant et le retard dans la livraison des canevas pédagogiques :

*« N'ayant pas de contenus pédagogiques disponibles au moment où la matière convenait à l'enseignement de la thématique, nous avons dû reporter des activités à l'an prochain. Nous faisons la planification de l'année en août, alors il faut s'assurer de remettre le matériel aux enseignants pour son intégration au moment où eux sont rendus. Ce ne sont pas des activités qui se parachutent n'importe quand dans l'année. Ça demande une bonne planification » (responsable de la formation, établissement privé n° 10).*

Deux répondants ont fait remarquer que, pour des personnes responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité, il était difficile de faire des liens entre le contenu de ces apprentissages et certaines matières :

*« (...) pour certains enseignants qui travaillent déjà par projets, c'est plus facile. Certains ont même trouvé facile d'intégrer les apprentissages dans leurs projets existants (ex. : on a intégré la grossesse et la naissance dans le projet sur les mammifères). Pour d'autres, c'est plus difficile et il faut les accompagner lorsqu'ils font des liens. C'est pourquoi nous avons travaillé en collaboration avec la conseillère pédagogique de l'école » (responsable de la formation, commission scolaire n° 4).*

Selon une CS, il s'agit de la meilleure façon d'élaborer le contenu même de la planification, c'est-à-dire planifier les matières en y alliant les différents apprentissages.

#### **5.3.4 Processus d'approbation de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité par le conseil d'établissement (ou l'équivalent pour les établissements privés)**

Seulement deux personnes – l'une dans un établissement privé et l'autre dans une commission scolaire – sur une possibilité de onze ont été impliquées lors de l'approbation de la planification par le CE (ou l'équivalent pour les établissements privés). Dans les deux cas, elles se sont chargées de présenter les apprentissages et la planification. De leur point de vue, cette démarche n'a présenté aucune difficulté.

#### **5.3.5 Animation des apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées**

La plupart des responsables de la formation (huit sur onze), tant dans les commissions scolaires que dans les établissements privés, ont souligné que le nombre d'heures initialement établi pour l'animation de chacun des apprentissages a été respecté.

Dans un cas, le nombre d'heures avait été initialement surestimé tant pour la préparation que pour l'animation en tant que telle :

*« Dans les faits, les animations ont pris un tiers de temps supplémentaire que la prévision du canevas. Le temps de préparation aux animations doit aussi être bonifié » (responsable de la formation, établissement privé n° 11).*

Dans les autres cas, l'absence des canevas pédagogiques pour certains apprentissages a été évoquée :

*« La majorité des apprentissages ont fait l'objet d'un nombre d'heures moindre, étant donné le retard des canevas d'apprentissage. L'équipe souhaitait attendre de les recevoir. Nous ajusterons notre façon de faire l'an prochain » (responsable de la formation, commission scolaire n° 3).*

Les intentions pédagogiques de certains apprentissages ont fait l'objet de modifications, selon quatre des onze responsables de la formation (autant des commissions scolaires que des établissements privés). Comme nous l'avons souligné précédemment, plusieurs apprentissages, notamment au secondaire, n'ont fait l'objet d'aucune animation : *Croissance sexuelle humaine et image corporelle, Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales, Globalité de la sexualité, Vie affective et amoureuse, Agir sexuel, Agression sexuelle*. Dans un cas, l'ordre de présentation des apprentissages a été modifié :

*« Nous avons animé l'activité pour le préscolaire Croissance sexuelle humaine et image corporelle avant l'animation sur les agressions sexuelles. Nous voulions travailler le vocabulaire avec les enfants » (responsable de la formation, commission scolaire n° 4).*

Dans certaines classes, les animations sur un même thème ont été échelonnées sur plus d'une période.

La plupart des responsables de la formation (huit sur onze), tant dans les commissions scolaires que dans les établissements privés, ont transmis le contenu des apprentissages et les canevas pédagogiques (accessibles sur la plateforme VIA du MEES) aux responsables de l'animation des apprentissages.

### **Faits saillants : section 5**

- Tant les directions d'écoles primaires que les directions d'écoles secondaires ont constitué des équipes solides pour l'établissement de la planification des apprentissages. Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés y ont joué un rôle majeur, notamment sur le plan de la coordination des équipes. Le personnel enseignant y a souvent été impliqué également.
- La présentation de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité au CE (ou l'équivalent pour les établissements privés) et l'approbation de cette planification par celui-ci ne constituent pas une étape qui pose problème dans la mise en œuvre de ces apprentissages, tant au primaire qu'au secondaire.
- Compte tenu des points de vue émis par les directions d'écoles primaires et secondaires ainsi que par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, plusieurs aspects de la mise en œuvre des apprentissages soulèvent des difficultés. Une expérience antérieure dans le domaine peut être facilitante, mais ne peut en aucun cas être garante de succès.
- Dans la planification des apprentissages, le temps et les sommes nécessaires pour la libération du personnel enseignant, très impliqué dans le processus, ont manqué, tant au primaire qu'au secondaire.
- L'absence ou le retard dans la livraison, par le MEES, des canevas pédagogiques ont aussi eu une incidence importante tant sur l'élaboration de la planification des apprentissages que sur leur animation, surtout au secondaire, même si cet élément a aussi été évoqué au primaire.
- La non-disponibilité des outils et des ressources en langue anglaise a également été mentionnée.
- Tant les directions d'écoles primaires que les directions d'écoles secondaires ont été très proactives en matière de communication avec les parents sur le

projet pilote. Cet élément n'a que rarement été relevé comme difficulté dans la mise en œuvre des apprentissages.

\*\*\*

## **6 Résultats du bilan de l'an I concernant le soutien et l'accompagnement offerts par le MEES**

Comme il a été exposé dans la section précédente, la mise en œuvre des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires a comporté son lot de difficultés. Est-ce que le soutien et l'accompagnement offerts par le MEES ont permis de pallier certaines d'entre elles? La présente section apporte plusieurs réponses à cette question.

### **6.1 Formations présentielles et rencontres de travail à distance offertes par le MEES au cours de l'an I**

Au cours de l'an I du projet pilote, le MEES a organisé quatre formations. Une première formation présentielle a été tenue à Québec et à Montréal en septembre 2015, tandis que les trois autres ont été offertes à distance, soit en janvier, en mars et en mai 2016.

Toutes les personnes responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ainsi que les directions d'écoles primaires et secondaires étaient invitées à participer à chacune de ces formations proposées par le MEES.

La présente section fait d'abord état de leur degré de participation aux formations offertes. Elle donne ensuite un aperçu du niveau général d'appréciation et de l'utilité de chacune des formations. Elle se termine par des suggestions faites par les personnes interrogées et visant à les bonifier.

Les résultats sont d'abord présentés pour les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés. Ils sont suivis des résultats relatifs aux directions d'écoles primaires et secondaires.

#### **6.1.1 Points de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés**

Le niveau de participation aux différentes formations offertes par le MEES est important. Toutes les personnes responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ont pris part aux deux premières formations (septembre 2015 et janvier 2016). Une seule personne a été absente à la formation de mars 2016 et trois ont été absentes à celle de mai 2016. Celles-ci travaillaient toutes au sein de commissions scolaires.

*- La formation présentielle de septembre 2015*

Le niveau d'appréciation de la première formation présentielle est relativement élevé : toutes les personnes responsables de la formation dans les commissions scolaires et les

établissements privés l'ont jugée en partie ou entièrement satisfaisante<sup>10</sup>. De surcroît, elles considèrent toutes cette formation comme en partie ou très utile<sup>11</sup>, notamment pour permettre de mieux connaître le contenu des apprentissages et de mieux planifier leur mise en œuvre ou pour faciliter la communication avec les parents.

Il a été notamment proposé par deux responsables de la formation dans les commissions scolaires que le propos soit un peu moins général et que certains thèmes soient approfondis :

*« Approfondir les thématiques : le choix des thématiques et la logique dans le développement de l'enfant à l'adolescent. Plus d'explications sur les notions de base des thématiques (ex. : violence sexuelle). Comment développer l'aisance pour certaines thématiques » (responsable de la formation, commission scolaire n° 4).*

Deux autres responsables de la formation – l'un venant d'une commission scolaire et l'autre, d'un établissement privé – auraient souhaité obtenir, quelques jours avant la rencontre, les documents qui ont fait l'objet de discussions lors de celle-ci :

*« Recevoir tous les canevas d'animation pour que l'on puisse former et accompagner nos équipes dès septembre. C'est essentiel à la planification, car essentiel à notre compréhension » (personne responsable de la formation, commission scolaire n° 6).*

*« S'assurer d'avoir tous les outils et les mots de passe pour le site. Consulter les documents avant la rencontre pour préparer les questions » (personne responsable de la formation, établissement privé n° 10).*

La possibilité que la formation soit offerte en anglais a aussi été soulignée.

- *La rencontre de travail à distance de janvier 2016*

Cette rencontre de travail a été jugée en partie ou entièrement satisfaisante par la plupart des responsables de la formation (huit sur onze), tant dans les commissions scolaires que dans les établissements privés. Les trois autres responsables estiment qu'elle n'était pas du tout satisfaisante ou qu'elle était peu satisfaisante.

Le tableau 8 précise les points de vue émis par les personnes interrogées sur quatre éléments abordés au cours de cette rencontre.

---

<sup>10</sup> L'échelle de réponses comportait quatre niveaux : 1) pas du tout satisfaisant, 2) peu satisfaisant, 3) en partie satisfaisant et 4) entièrement satisfaisant.

<sup>11</sup> L'échelle de réponses comportait quatre niveaux : 1) pas du tout utile, 2) peu utile, 3) en partie utile et 4) très utile.

Tableau 9 : Niveau d'utilité de la rencontre de janvier 2016 selon différents motifs

Utilité de la rencontre pour....	Pas du tout utile ou peu utile, ou les deux		En partie utile ou très utile, ou les deux	
	Commissions scolaires	Établissements privés	Commissions scolaires	Établissements privés
Mieux planifier la mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité	2	1	7	1
Mieux outiller les responsables de l'animation des apprentissages pour ce qui est de répondre aux questions des élèves	2	1	6	1
Mieux outiller les responsables de l'animation des apprentissages pour ce qui est de la posture pédagogique à privilégier et du rôle à adopter lors de l'animation	2	1	7	1

Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ont fait des suggestions concrètes pour une formation mieux structurée dont on pourra retirer le maximum de bénéfices, notamment les suivantes :

*« Raccourcir les sections "comment ça va", "jasons planification" ou "défis" et rallonger les sections sur les thématiques, ressources et outils savoir-faire (répondre aux questions, animation, boîte à questions, utilisation des livres, etc.) » (personne responsable de la formation, commission scolaire n° 9).*

*« Lors des VIA, peu de temps est accordé aux enjeux concrets (mise en œuvre de la formation des enseignants, absence de disponibilité des canevas rapidement) et les questions des intervenants devraient prendre le dessus sur celles des conférenciers sur les ITSS, par exemple » (personne responsable de la formation, commission scolaire n° 9).*

*« Lors des formations à distance, il faut éviter de faire des tableaux avec des mots clés(...) Ce temps est précieux. Présenter des documents utiles au quotidien » (personne responsable de la formation, établissement privé n° 10).*

*« Ce que nous avons (ENVIE) d'apprendre, ce sont les contenus d'animation » (personne responsable de la formation, commission scolaire n° 6).*

La question de la pertinence et du temps accordés aux échanges entre les différents participants a été soulevée par plusieurs personnes interrogées. De plus, il semble que le mode écrit, sous lequel se déroulent ces échanges, ne les favorise pas non plus comme la diversité des milieux de provenance.

*« La rétroaction se fait à l'écrit. Peu de gens expriment vraiment les difficultés vécues ou sont complaisants » (personne responsable de la formation, commission scolaire n° 7).*

Offrir la formation en anglais (en proposant des ressources et des outils pédagogiques aussi en anglais) et faire en sorte que les documents dont il sera question lors de la rencontre leur soient acheminés dans les jours précédents, pour leur permettre d'assimiler leur contenu et de préparer des questions, sont des éléments qui ont été de nouveau mentionnés par quelques personnes interrogées.

Enfin, pour quelques responsables de la formation, tant dans les commissions scolaires que dans les établissements privés, les problèmes techniques ont engendré de nombreuses pertes de temps lors de cette rencontre.

*- La rencontre de travail à distance de mars 2016*

Cette rencontre a été jugée en partie ou entièrement satisfaisante par la plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés (sept sur dix). Les trois autres la considèrent comme pas du tout ou peu satisfaisante. Pour ce qui est de pallier les difficultés relatives à la mise en œuvre des apprentissages, sept considèrent la rencontre comme en partie ou très utile et les trois autres estiment qu'elle n'est pas du tout utile ou qu'elle est peu utile. Ces personnes viennent autant des commissions scolaires que des établissements privés.

Deux nouveaux éléments ont notamment été soulevés par les personnes interrogées pour une bonification de cette rencontre :

*« J'ai apprécié les réseaux de livres. C'est de ce genre de "concret" que nous avons besoin » (personne responsable de la formation, commission scolaire n° 6).*

*« Présenter les canevas pédagogiques et attirer notre attention sur des activités réalisées dans les milieux » (personne responsable de la formation, établissement privé n° 10).*

*- La rencontre de travail à distance de mai 2016*

Cette rencontre a été jugée en partie ou entièrement satisfaisante par la plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés (six sur huit). Les deux autres la considèrent comme pas du tout ou peu satisfaisante. En ce qui concerne les difficultés relatives à la mise en œuvre des apprentissages, cinq personnes estiment qu'elle est en partie ou très utile et les trois autres croient qu'elle n'est pas du tout utile ou qu'elle est peu utile.

Il aurait été bien que les sujets présentés concernent autant les écoles primaires que les écoles secondaires. Il aurait également été avantageux de déjà planifier, dans le cadre de cette rencontre, l'an II du projet pilote et d'avoir déjà en main les canevas pédagogiques prévus pour cette deuxième année d'expérimentation :

« Planifier la deuxième phase du projet pilote avec les canevas pédagogiques » (personne responsable de la formation, établissement privé n° 10).

### 6.1.2 Points de vue des directions d'écoles primaires et secondaires publiques

Le tableau 10 fait état de la participation ou non aux formations et aux rencontres de travail des directions d'écoles primaires et secondaires.

Tableau 10 : Participation ou non aux formations et aux rencontres de travail des directions d'écoles primaires et secondaires

Participation à....	Oui		Non	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
...la formation présentielle de septembre 2015	2	2	1	2
...la rencontre de travail à distance de janvier 2016	1	2	2	2
...la rencontre de travail à distance de mars 2016	0	3	3	1
...la rencontre de travail à distance de mai 2016	1	2	2	2

Le niveau de participation des directions d'écoles primaires et secondaires à l'ensemble des formations offertes par le MEES est, globalement, beaucoup moins grand que celui des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés.

Les points de vue sont aussi beaucoup plus partagés sur le plan de l'appréciation desdites formations. En effet, la formation présentielle de septembre 2015 a été jugée en partie satisfaisante par l'ensemble des directions d'écoles primaires et secondaires. Cependant, concernant les trois rencontres de travail, les points de vue sont partagés et oscillent entre une faible satisfaction et une satisfaction partielle.

Toutes les personnes interrogées ont trouvé la formation présentielle de septembre 2015 en partie ou très utile pour une meilleure connaissance du contenu des apprentissages en éducation à la sexualité. De plus, toutes sauf une l'ont jugée en partie ou très utile pour une meilleure planification de ces apprentissages. Il en est de même pour l'utilité de cette formation dans l'obtention d'une meilleure communication avec les parents.

L'utilité de la rencontre de travail de janvier 2016 est considérée de façon similaire par les directions d'écoles primaires et secondaires qui y ont pris part.

Les directions d'écoles secondaires qui ont participé aux rencontres de travail de mars et de mai 2016 les ont jugées peu utiles.

Comme l'ont souligné les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, les problèmes liés à la langue et aux pertes de temps dues aux problèmes techniques ont de nouveau été évoqués. La nécessité d'avoir accès à la documentation nécessaire avant les rencontres, notamment aux canevas pédagogiques, a été soulignée tout comme celle d'avoir des activités « prêtes ».

D'autres répondants ont émis de nouvelles suggestions pour une bonification des formations offertes, notamment de pouvoir échanger davantage avec leurs collègues des autres écoles :

*« Comme nous n'étions pas tous rendus à la même place (différentes démarches choisies par les écoles pilotes), je n'ai pas été en mesure d'apprendre des éléments nouveaux. Il aurait été beaucoup plus bénéfique d'avoir des rencontres présentielle pour échanger sur l'état de nos travaux ainsi que sur la démarche choisie » (direction d'école primaire, commission scolaire n° 1).*

*« Partage des bons coups, des méthodes de travail, des stratégies d'implantation » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 7).*

## **6.2 Connaissance et utilisation de l'offre de soutien et d'accompagnement des personnes-ressources du MEES**

Des personnes-ressources étaient disponibles au MEES pour répondre, par téléphone, par courriel ou par l'entremise de la plateforme interactive, aux questions de toutes les personnes impliquées dans la mise en œuvre du projet pilote d'éducation à la sexualité.

Cette section présente les points de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, des directions d'écoles primaires et secondaires ainsi que des responsables de l'animation des apprentissages sur l'offre de soutien et d'accompagnement de ces personnes-ressources. Elle fait état de leur connaissance de ce service de même que de leur niveau d'utilisation ainsi que de leur appréciation de celui-ci. Des propositions soumises par les personnes interrogées sont aussi présentées.

### **6.2.1 Points de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés**

Les onze responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés connaissent l'offre de soutien et d'accompagnement des personnes-ressources du MEES. La quasi-totalité d'entre eux (dix sur onze) y ont fait appel au cours de l'an I du projet pilote. La plupart (huit sur dix) se sont dits en partie ou entièrement satisfaits du service dont ils ont bénéficié. La majorité ont aussi jugé que ce service leur avait été en partie ou très utile et qu'il avait fourni des réponses satisfaisantes aux questions concernant la mise en œuvre du projet pilote, soulignant que les personnes-ressources du MEES étaient aidantes et disponibles. La plupart ont aussi jugé que le délai d'obtention des réponses était acceptable. Une personne croit toutefois le contraire :

*« C'était super, parfois un peu long avant d'avoir des réponses. Mais lorsqu'elles venaient, elles étaient bien claires » (personne responsable de la formation, commission scolaire n° 1).*

Par ailleurs, deux personnes responsables de la formation (l'une venant d'une commission scolaire et l'autre, d'un établissement privé) se sont dites peu satisfaites du service offert :

*« L'équipe a peu de réponses à nos questions. On nous a placé dans une situation très difficile en ne livrant pas les canevas » (responsable de la formation, commission scolaire n° 7).*

L'une des propositions visant à améliorer le service est la suivante :

*« (...) vous assurer de déposer les canevas pédagogiques et des idées d'activités et de conférences à intégrer dans la planification annuelle. Voir à élaborer un plan avec les CSSSS et le milieu scolaire, car nous avons une infirmière et une travailleuse sociale qui travaillent une journée par semaine dans notre école, mais elles ne semblaient pas au courant de la planification des thématiques » (responsable de la formation, établissement privé n° 10).*

Les points de vue des responsables de la formation ne sont pas différents selon qu'ils travaillent dans une commission scolaire ou un établissement privé.

### **6.2.2 Points de vue des directions d'écoles primaires et secondaires publiques**

Les sept directions d'écoles primaires et secondaires publiques connaissent le service offert par les personnes-ressources du MEES. La moitié d'entre elles – deux au primaire et une au secondaire – l'ont utilisé au cours de l'an I du projet pilote. Elles sont toutes en partie ou entièrement satisfaites du service obtenu, qui leur a été en partie ou très utile et qui a répondu à leurs questions sur le projet pilote, sauf dans un cas :

*« (...) accessibilité très bien, mais peu au courant des réalités des écoles » (direction d'école secondaire, commission scolaire n° 8).*

Cette remarque est inattendue dans la mesure où les personnes-ressources du MEES sont directement issues du milieu de l'éducation, puisqu'elles font l'objet de deux prêts de service.

### **6.2.3 Points de vue des responsables de l'animation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées**

La moitié des responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité (17 contre 16) connaissent le service offert par les personnes-ressources du MEES. Aucune différence n'est observée selon qu'ils travaillent au primaire ou au secondaire ou encore dans une école privée ou publique. Seulement dix ont fait appel à ce service au

cours de l'an I du projet pilote. Ils sont tous en partie ou entièrement satisfaits du service obtenu, qui leur a été en partie ou très utile pour répondre à leurs questions.

Parmi les aspects du service qui pourraient être améliorés, les responsables de l'animation des apprentissages ont mentionné la mise en ligne des canevas pédagogiques, qui devrait avoir lieu dès le début de l'année scolaire pour permettre :

*« (...) une meilleure planification et une meilleure intégration dans la matière (personnes responsables de l'animation des apprentissages au primaire, commission scolaire n° 7) ».*

Certaines personnes souhaitent que le MEES prépare, en plus des canevas pédagogiques, des ateliers ou des activités « clés en main » pour les soutenir dans l'animation des apprentissages :

*« Que les gens du Ministère proposent des ateliers à animer en classe. Nous avons les canevas, mais nous devons bâtir la leçon » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, commission scolaire n° 23).*

Cette remarque est surprenante étant donné que la production de matériel didactique ne fait pas partie de la mission du MEES.

### **6.3 Plateforme interactive du MEES**

Le MEES a mis en ligne une plateforme interactive pour faciliter l'accès à une panoplie de documents qu'il a produits pour mieux soutenir les écoles pilotes dans la mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité. Cette plateforme visait également à favoriser les échanges entre les employés du MEES et ces écoles.

Cette section présente d'abord le niveau de connaissance et la fréquence d'utilisation de cette plateforme chez les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, les directions d'écoles primaires et secondaires de même que les responsables de l'animation des apprentissages. Elle expose ensuite les points de vue des responsables de la formation ainsi que des directions d'écoles primaires et secondaires quant à leur niveau de connaissance et à l'utilité des documents produits par le MEES pour soutenir les écoles pilotes. Enfin, elle fait état de la connaissance et de l'utilité de documents produits antérieurement par le MEES pour faciliter la mise en œuvre des apprentissages.

#### **6.3.1 Connaissance et fréquence d'utilisation de la plateforme interactive du MEES**

*- Les points de vue des personnes responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés*

Les onze responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés connaissent la plateforme interactive du MEES. La plupart (neuf

sur onze) l'ont utilisée au cours de l'an I du projet pilote. Le tableau 11 indique la fréquence d'utilisation des différentes sections de cette plateforme.

*Tableau 11 : Fréquence d'utilisation de la plateforme interactive du MEES au cours de l'an I chez les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés*

<b>Nom de la section</b>	<b>Jamais</b>	<b>Parfois</b>	<b>Souvent</b>	<b>Très souvent</b>
Forum	7	1	1	0
Foire aux questions	5	3	1	0
Calendrier	9	0	0	0
Membres	8	1	0	0
Planification des contenus	0	4	1	4
Contenu d'apprentissages et matériels complémentaires	0	1	4	4
Outils de formation	0	3	3	3
Autres ressources	3	2	4	0

D'après ce tableau, les sections « Contenu d'apprentissages et matériels complémentaires », « Outils de formation » et « Planification des contenus » sont les trois sections les plus souvent consultées par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés.

La fréquence d'utilisation de la plateforme interactive du MEES n'est pas différente selon que ces responsables travaillent dans une commission scolaire ou un établissement privé.

*- Les points de vue des directions d'écoles primaires et secondaires*

Six des huit directions d'écoles primaires et secondaires connaissent la plateforme interactive du MEES. Les deux personnes interrogées qui ne la connaissent pas viennent d'écoles secondaires. Seulement deux directions – l'une du primaire et l'autre du secondaire – ont visité la plateforme au cours de l'an I du projet pilote.

Les données recueillies quant à la fréquence d'utilisation indiquent que la plupart des sections n'ont jamais ou que très peu été consultées, sauf par un répondant, qui dit avoir consulté souvent les sections suivantes : « Planification des contenus », « Contenu d'apprentissages et matériels complémentaires », « Outils de formation » et « Autres ressources ».

*- Les points de vue des responsables de l'animation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées*

Les deux tiers des responsables de l'animation des apprentissages (22 sur 33), tant au primaire qu'au secondaire, ne connaissent pas la plateforme interactive du MEES. Environ la moitié des personnes (5 sur 11) – 2 au primaire et 3 au secondaire – qui ont dit connaître la plateforme l'ont utilisée au cours de l'an I. D'après le tableau 12, les trois sections les plus souvent consultées sont « Planification des contenus », « Contenu d'apprentissages et matériels complémentaires » et « Outils de formation ».

*Tableau 12 : Fréquence d'utilisation de la plateforme interactive du MEES au cours de l'an I chez les responsables de l'animation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées*

Nom de la section	Jamais	Parfois	Souvent	Très souvent
Forum	4	1	0	0
Foire aux questions	4	1	0	0
Calendrier	3	1	0	1
Membres	5	0	0	0
Planification des contenus	0	3	0	2
Contenu d'apprentissages et matériels complémentaires	0	3	0	2
Outils de formation	2	1	2	0
Autres ressources	3	1	1	0

### **6.3.2 Connaissances et utilité de certains documents mis en ligne par le MEES sur la plateforme interactive**

Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ainsi que les directions d'écoles primaires et secondaires ont été questionnés en profondeur quant à leur connaissance et à l'utilité d'une panoplie de documents produits par le MEES et destinés à les soutenir dans la mise en œuvre du projet pilote.

De façon plus précise, ces documents sont les suivants :

- *Lettre type aux parents des élèves des écoles pilotes pour le primaire et le secondaire* (dans la section « Planification des contenus »);
- *Communiquer avec les parents* (dans la section « Outils de formation »);
- *Exercice de planification* (dans la section « Planification des contenus »);
- *Avoir une démarche en éducation à la sexualité* (dans la section « Planification des contenus »);

- *Tableau de planification* (primaire et secondaire) (dans la section « Planification des contenus »);
- *Aide-mémoire pour la planification* (dans la section « Planification des contenus »);
- *Sélectionner les bonnes personnes* (dans la section « Planification des contenus »);
- *Réflexion personnelle sur l'éducation à la sexualité* (dans la section « Outils de formation »);
- *Réflexions sur les apprentissages et les canevas pédagogiques* (dans la section « Outils de formation »);
- *Obstacles à l'éducation à la sexualité* (dans la section « Outils de formation »);
- *Le soutien des écoles* (dans la section « Outils de formation »);
- *Deuxième clé : les bons moyens pour les bons objectifs* (dans la section « Outils de formation »);
- *Cinq clefs pour choisir une offre de service* (dans la section « Outils de formation »);
- *Accorder une place plus formelle à l'éducation à la sexualité* (dans la section « Outils de formation »).

Le tableau qui peut être obtenu sur demande, fait état de la connaissance ou non de ces documents. Il indique que la majorité des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés en connaissent la plupart. C'est moins le cas chez les directions d'écoles primaires et secondaires.

Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés de même que les directions d'écoles primaires et secondaires qui ont mentionné connaître l'un ou l'autre de ces documents ont été questionnés sur leur utilité pour ce qui est de pallier les difficultés éprouvées lors de l'établissement de la planification des apprentissages en éducation à la sexualité.

De façon générale, de la moitié aux trois quarts des responsables de la formation dans les commissions et les établissements privés ont jugé chacun des documents en partie ou très utiles.

Quatre documents sont particulièrement considérés comme peu ou pas du tout utiles par quelques personnes interrogées : *Sélectionner les bonnes personnes*, *Réflexions sur les apprentissages et les canevas pédagogiques*, *Le soutien des écoles*, *Cinq clefs pour choisir une offre de services*.

De façon générale, les directions d'écoles secondaires ont jugé moins favorablement, sur le plan de l'utilité, les documents mis en ligne sur la plateforme interactive du MEES que les directions d'écoles primaires. Parmi les documents qui sont considérés comme peu ou pas du tout utiles, mentionnons les suivants : *Avoir une démarche en éducation à la sexualité, Réflexion personnelle sur l'éducation à la sexualité, Réflexions sur les apprentissages et les canevas pédagogiques.*

### **6.3.3 Connaissance et utilité des documents portant sur les apprentissages en éducation à la sexualité et des canevas pédagogiques produits par le MEES**

Le MEES a aussi rendu accessibles, sur sa plateforme interactive, différents documents décrivant le contenu (à la fois dans des versions abrégée et détaillée<sup>12</sup>) des différents apprentissages en éducation à la sexualité à mettre œuvre :

- *Apprentissages en éducation à la sexualité : tableau synthèse* (préscolaire, primaire et secondaire);
- *Apprentissages en éducation à la sexualité* (préscolaire et primaire);
- *Apprentissages en éducation à la sexualité* (secondaire).

De plus, il a mis à la disposition des écoles primaires et secondaires volontaires des canevas pédagogiques<sup>13</sup> relatifs à certains de ces apprentissages :

- *Canevas pédagogiques pour le primaire : croissance sexuelle humaine et image corporelle* (5<sup>e</sup> année du primaire);
- *Canevas pédagogiques pour le primaire : agression sexuelle* (1<sup>re</sup> année du primaire);
- *Canevas pédagogiques pour le primaire : agression sexuelle* (3<sup>e</sup> année du primaire);
- *Canevas pédagogiques pour le primaire : agression sexuelle* (5<sup>e</sup> année du primaire);
- *Canevas pédagogiques pour le secondaire : vie affective et amoureuse* (1<sup>re</sup> année du secondaire);

---

<sup>12</sup> La version abrégée était aussi accessible sur le site Web du MEES.

<sup>13</sup> Il s'agit des documents qui se trouvaient sur la plateforme interactive du MEES en date du 30 janvier 2016.

- *Canevas pédagogiques pour le secondaire : identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales (3<sup>e</sup> année du secondaire).*

- *Les points de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés*

La plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés connaissent ces documents. Les responsables de la formation dans les établissements ont dit toutefois ne pas connaître les canevas pédagogiques pour le primaire. Cela n'est pas étonnant, puisque ceux qui ont pris part à la consultation travaillent dans des établissements secondaires privés. Le même phénomène est observable chez les responsables de la formation dans les commissions scolaires, qui exercent leurs fonctions seulement pour des écoles primaires ou des écoles secondaires et non pour des écoles des deux ordres d'enseignement. Deux questions sont soulevées : 1) Est-ce que les responsables de la formation dans les commissions scolaires avaient comme mandat de s'occuper, lorsque cela s'appliquait, autant des écoles primaires que des écoles secondaires sous leur gouverne? 2) Comment le soutien a-t-il été offert à l'école secondaire lorsque la personne responsable de la formation à la commission scolaire travaillait davantage avec l'école primaire qu'avec l'école secondaire?

Pour la quasi-totalité des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, chacun des documents est en partie ou très utile pour 1) accroître leur niveau de connaissance des intentions pédagogiques et du contenu de chacun des apprentissages, 2) accroître leur niveau de connaissance de la posture pédagogique à privilégier en éducation à la sexualité, 3) accroître leur niveau d'aisance par rapport aux intentions pédagogiques associées à chacun des apprentissages et 4) les amener à mieux soutenir les responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité.

Une seule personne responsable de la formation dans une commission scolaire dont les écoles pilotes étaient du secondaire a jugé que les documents suivants n'étaient pas du tout utiles pour accroître son niveau d'aisance par rapport aux intentions pédagogiques associées à chacun des apprentissages : *Apprentissages en éducation à la sexualité (secondaire)*, *Canevas pédagogiques pour le secondaire : vie affective et amoureuse (1<sup>re</sup> année du secondaire)* et *Canevas pédagogiques pour le secondaire : identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales (3<sup>e</sup> année du secondaire)*.

Enfin, une seule personne responsable de la formation dans une commission scolaire a souligné qu'aucun document n'avait été utile pour mieux soutenir les responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité.

- *Les points de vue des directions d'écoles primaires et secondaires*

Le tableau 13 fait état de la connaissance ou non des différents documents produits par le MEES chez les directions d'écoles primaires et secondaires. Il est étonnant de constater que plusieurs directions ne connaissaient pas certains documents.

Tableau 13 : Connaissance ou non des différents documents produits par le MEES chez les directions d'écoles primaires et secondaires

Titre du document	Oui		Non	
	Primaire (public)	Secondaire (public)	Primaire (public)	Secondaire (public)
<i>Apprentissages en éducation à la sexualité : tableau synthèse (préscolaire, primaire et secondaire)</i>	2	4	1	0
<i>Apprentissages en éducation à la sexualité (préscolaire et primaire)</i>	2	-	1	-
<i>Apprentissages en éducation à la sexualité (secondaire)</i>	-	3	-	1
<i>Canevas pédagogiques pour le primaire : agression sexuelle (1<sup>re</sup> année du primaire)</i>	1	-	2	-
<i>Canevas pédagogiques pour le primaire : agression sexuelle (3<sup>e</sup> année du primaire)</i>	1	-	2	-
<i>Canevas pédagogiques pour le primaire : agression sexuelle (5<sup>e</sup> année du primaire)</i>	1	-	2	-
<i>Canevas pédagogiques pour le secondaire : vie affective et amoureuse (1<sup>re</sup> année du secondaire)</i>	-	2	-	2
<i>Canevas pédagogiques pour le secondaire : identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales (3<sup>e</sup> année du secondaire)</i>	-	2	-	2

Toutes les directions d'écoles primaires et secondaires qui ont dit connaître l'un ou l'autre des documents les ont jugés en partie ou très utiles pour 1) accroître leur niveau de connaissance des intentions pédagogiques et du contenu de chacun des apprentissages, 2) accroître leur niveau de connaissance de la posture pédagogique à privilégier en éducation à la sexualité, 3) accroître leur niveau d'aisance par rapport aux intentions pédagogiques associées à chacun des apprentissages et 4) les amener à mieux soutenir les responsables de l'animation des apprentissages.

- *Les points de vue des responsables de l'animation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées*

La plupart des responsables de l'animation des apprentissages, tant au primaire (22 sur 26) qu'au secondaire (6 sur 8), ont eu accès aux canevas pédagogiques élaborés par le MEES. Comme l'indique le tableau 14, la majorité d'entre eux les ont trouvés en partie ou très utiles.

Tableau 14 : Niveau d'utilité des canevas pédagogiques selon différents motifs chez les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire

Les canevas pédagogiques vous ont été utiles pour...	Pas du tout utiles		Peu utiles		En partie utiles		Très utiles	
	P*	S**	P	S	P	S	P	S
...accroître votre niveau de connaissance du contenu des apprentissages en éducation à la sexualité ainsi que de leurs intentions pédagogiques	0	0	1	1	9	1	11	4
...accroître votre niveau d'aisance par rapport aux intentions pédagogiques associées à chacun des apprentissages	1	0	2	1	7	1	11	4
...accroître votre niveau de connaissance de la posture pédagogique à privilégier en éducation à la Sexualité	0	0	0	1	9	2	12	3
...faciliter votre travail d'animation	3	0	0	1	9	1	9	4

\* P : primaire

\*\* S : secondaire

## 6.4 Connaissance et utilisation de différentes publications du MEES sur l'éducation à la sexualité

Au cours des dernières années, le MEES a produit des documents qu'il a jugé utile de mettre à la disposition des écoles pilotes dans l'optique d'un meilleur soutien à la mise en œuvre des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité. Il s'agit des documents suivants :

- *L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme scolaire (2003)*

- *L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : oui, mais comment?* (2008)
- *Filles et garçons... Accordons-nous! – Guide pédagogique pour instaurer des rapports égaux entre les sexes au primaire?* (2004)

Les responsables de la formation dans les commissions scolaires, les directions d'écoles primaires et secondaires ainsi que les responsables de l'animation des apprentissages ont d'abord été questionnés sur leur connaissance de l'existence de ces documents. Se sont-ils référés à l'un ou à l'autre de ces ouvrages au cours de l'an I du projet pilote? Si oui, pour quelles raisons?

#### 6.4.1 Points de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés

Le tableau 15 fait état des réponses des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés eu égard à leur connaissance de l'existence de trois documents produits par le MEES auxquels ils auraient pu se référer dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote en éducation à la sexualité. Il montre que ces documents sont relativement connus, sauf les suivants : « *Filles et garçons... Accordons-nous! – Guide pédagogique pour instaurer des rapports égaux entre les sexes au primaire* », pour lesquels les avis sont un peu partagés.

Tableau 15 : Connaissance ou non des différents documents produits par le MEES chez les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés

Titre du document	Oui	Non
<i>L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme scolaire</i>	9	2
<i>L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : oui, mais comment?</i>	8	3
<i>Filles et garçons... Accordons-nous! – Guide pédagogique pour instaurer des rapports égaux entre les sexes au primaire</i>	6	5

Les réponses obtenues ne sont pas différentes selon que ces responsables travaillent dans une commission scolaire ou un établissement privé.

Cela dit, peu de responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés se sont référés à ces documents ou les ont consultés au cours de l'an I du projet pilote.

Dans le cas du document intitulé *L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme scolaire*, seulement deux responsables travaillant dans des commissions scolaires sur une possibilité de neuf ont dit l'avoir consulté : le premier parce qu'il avait besoin

d'un document de référence et le second pour trouver des idées concernant l'animation d'apprentissages en éducation à la sexualité.

Sur les huit responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, aucun n'a consulté *L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : oui, mais comment?* au cours de l'an I, l'un jugeant même ce document inutile :

« *Je ne trouve pas ce document utile* » (responsable de la formation, commission scolaire n° 4).

La moitié des responsables de la formation (trois sur six) se sont référés au document s'intitulant *Filles et garçons... Accordons-nous! – Guide pédagogique pour instaurer des rapports égalitaires entre les sexes au primaire*, notamment pour avoir des idées concernant l'animation d'apprentissage en éducation à la sexualité. Soulignons que ces personnes travaillaient toutes dans des commissions scolaires.

#### 6.4.2 Points de vue des directions d'écoles primaires et secondaires

Le tableau 16 montre que, globalement, les directions d'écoles primaires connaissent davantage les publications du MEES que les directions d'écoles secondaires.

Tableau 16 : Connaissance ou non des différents documents produits par le MEES chez les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés

Titre du document	Oui		Non	
	Primaire (public)	Secondaire (public)	Primaire (public)	Secondaire (public)
<i>L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme scolaire</i>	3	1	0	3
<i>L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : oui, mais comment?</i>	3	1	0	3
<i>Filles et garçons... Accordons-nous! – Guide pédagogique pour instaurer des rapports égalitaires entre les sexes au primaire</i>	2	1	0	3

Cela dit, parmi les directions d'écoles primaires et secondaires qui ont dit connaître ces documents, aucune ne les a consultés au cours de l'an I du projet pilote.

#### 6.4.3 Points de vue des responsables de l'animation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées

La connaissance de l'existence des documents publiés par le MEES est très partagée chez les responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité, tant au primaire qu'au secondaire, comme en témoigne le tableau 17.

Tableau 17 : Connaissance ou non des différents documents produits par le MEES chez les responsables de l'animation des apprentissages dans les écoles primaires et secondaires publiques et privées

Titre du document	Oui		Non	
	Primaire (public)	Secondaire (public et privé)	Primaire	Secondaire (public et privé)
<i>L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme scolaire</i>	13	3	12	5
<i>L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : oui, mais comment?</i>	10	4	15	4
<i>Filles et garçons... Accordons-nous! – Guide pédagogique pour instaurer des rapports égalitaires entre les sexes au primaire</i>	7	3	18	5

Parmi les seize personnes qui connaissent le document intitulé *L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme scolaire*, huit – six au primaire et deux au secondaire – s'y sont référées au cours de l'an I du projet pilote. Ce document a été utilisé comme ouvrage de référence lors de rencontres avec la personne responsable du dossier. Il a aussi été utilisé pour une meilleure compréhension de la perspective et des orientations ministérielles en matière d'éducation à la sexualité. De plus, il s'est avéré nécessaire pour soutenir le développement d'ateliers ou d'activités sur l'éducation à la sexualité. Deux personnes qui animent des apprentissages – l'une au primaire et l'autre au secondaire – ont eu recours à ce document dans leur travail :

« *Sur certains mots que je pouvais utiliser. Par rapport à la pornographie. Suite à un commentaire d'élève* » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, commission scolaire n° 2).

« *Revoir certaines idées d'animation, développement psychosexuel des jeunes, posture d'enseignants...* » (personne responsable de l'animation des apprentissages au secondaire, commission scolaire n° 28).

Parmi les quatorze personnes qui connaissent le document intitulé *L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : oui, mais comment?*, seulement trois responsables de l'animation des apprentissages au secondaire l'ont consulté au cours de l'an 1 du projet pilote. Il a été utilisé comme document de référence, notamment pour soutenir la rédaction d'un portrait de l'éducation à la sexualité dans un milieu :

« *Pour réaliser un portrait (questionnaire) de notre milieu. Nous voulions connaître les actions faites en éducation à la sexualité dans notre CS (primaire et secondaire)* » (personne responsable de l'animation des apprentissages au secondaire, n° 28).

Enfin, seulement une personne qui anime des apprentissages au secondaire s'est référée au document intitulé *Filles et garçons... Accordons-nous! – Guide pédagogique pour instaurer des rapports égaux entre les sexes au primaire*, au cours de l'an I, pour se documenter et améliorer ses interventions :

« Pour me documenter en général et acquérir des renseignements pour mieux animer les ateliers. Plus de connaissances, plus de mots » (personne responsable de l'animation des apprentissages au secondaire, n° 30).

### Faits saillants : section 6

- Globalement, les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ont jugé utiles les formations présentielle et les rencontres de travail tenues dans le cadre du projet pilote. Les avis sont beaucoup plus partagés pour les directions d'écoles primaires et secondaires, chez lesquelles l'intérêt pour les rencontres a décliné tout au long de l'année scolaire.
- Obtenir les documents quelques jours avant les rencontres, enrayer les problèmes techniques, utiliser une technologie qui favorise les échanges entre les participants dans le cadre des rencontres à distance sont parmi les améliorations souhaitées. Le contenu à privilégier lors des formations fait l'objet de points de vue divergents entre les acteurs concernés.
- Plusieurs directions d'écoles primaires et secondaires ainsi que des responsables de l'animation des apprentissages dans les deux secteurs auraient souhaité que le MEES prépare des activités « clés en main ». Cette demande est inattendue étant donné que le MEES ne produit pas de matériel didactique et qu'il a offert beaucoup plus de soutien aux écoles pilotes avec la production des canevas pédagogiques qu'il ne le fait généralement dans des dossiers similaires.
- Globalement, le soutien et l'accompagnement offerts par les personnes-ressources du MEES ont été très appréciés par toutes les personnes qui en ont bénéficié. Il importe de souligner que les responsables de l'animation des apprentissages sont beaucoup moins nombreux à connaître ce service que les responsables de la formation et les directions d'école.
- Contrairement aux responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, les directions d'écoles primaires et secondaires ainsi que les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire connaissent peu la plateforme interactive du MEES. Ceux qui la connaissent l'ont très peu fréquentée au cours de l'année scolaire 2015-2016.
- Chez les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, les sections suivantes de la plateforme interactive ont été les plus fréquentées : « Contenu d'apprentissages et matériels complémentaires », « Outils de formation » et « Planification des contenus ».

- Le MEES a produit une série de documents de travail (voir la liste présentée aux pages 53-54) pour mieux soutenir les écoles pilotes. Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés connaissent la plupart de ces documents. Ceux qui ont été jugés les moins utiles sont les suivants : *Sélectionner les bonnes personnes*, *Réflexions sur les apprentissages et les canevas pédagogiques*, *Le soutien des écoles*, *Cinq clefs pour choisir une offre de service*.
- Les directions d'écoles primaires et secondaires ont dit connaître beaucoup moins les documents produits par le MEES. Elles considèrent aussi certains d'entre eux comme peu utiles, par exemple *Avoir une démarche en éducation à la sexualité*, *Réflexion personnelle sur l'éducation à la sexualité* ou *Réflexions sur les apprentissages et les canevas pédagogiques*.
- Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ont dit connaître le contenu des apprentissages et les canevas pédagogiques. Ceux-ci ont été jugés très utiles pour 1) accroître leur niveau de connaissance des intentions pédagogiques et du contenu de chacun des apprentissages, 2) accroître leur niveau de connaissance de la posture pédagogique à privilégier en éducation à la sexualité, 3) accroître leur niveau d'aisance par rapport aux intentions pédagogiques associées à chacun des apprentissages et 4) les amener à mieux soutenir les responsables de l'animation des apprentissages.
- Des résultats similaires ont été obtenus chez les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire. La plupart d'entre eux ont d'ailleurs souligné que les canevas pédagogiques leur avaient été utiles dans leur travail d'animation.
- Bien qu'elles jugent ces documents utiles, les directions d'écoles primaires et secondaires sont moins nombreuses à les connaître.
- Les publications antérieures produites par le MEES dans le domaine de l'éducation à la sexualité (voir la liste présentée aux pages 58 et 59) sont assez connues par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ou les directions d'écoles primaires. Toutefois, les directions d'écoles secondaires les connaissent beaucoup moins. Chez les responsables de l'animation des apprentissages, cette connaissance est beaucoup plus partagée, tant au primaire qu'au secondaire.
- Les directions d'écoles primaires et secondaires ne se sont pas référées à ces documents au cours de l'an I du projet pilote.

- Au final, peu de responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés et de responsables de l'animation des apprentissages s'y sont référés.

\*\*\*

## **7 Soutien et accompagnement offerts par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés**

Cette section du bilan décrit le soutien et l'accompagnement offerts par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés aux responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire. Elle fait aussi état des difficultés éprouvées dans le déploiement de l'offre de soutien et d'accompagnement. La dernière partie de la section présente les points de vue des responsables de l'animation par rapport au soutien et à l'accompagnement dont ils ont bénéficié.

### **7.1 Formations offertes**

La plupart des responsables de la formation (neuf sur onze), tant dans les commissions scolaires que dans les établissements privés, ont affirmé que du soutien et de l'accompagnement ont été offerts aux responsables de l'animation des apprentissages. Il arrive que cela n'ait pas été le cas pour les raisons suivantes :

*« Nous n'avions pas cette ressource à l'interne et, avec les canevas pédagogiques, les responsables des activités se sont bien débrouillés » (responsable de la formation, établissement privé n° 10).*

*« Pas de volontaire. Pas de canevas. Pas d'animation » (responsable de la formation, commission scolaire n° 7).*

Dans les autres cas, le soutien et l'accompagnement ont surtout été offerts sous la forme d'ateliers de groupe et de rencontres individuelles. La plupart des ateliers, donnés après janvier 2016, ont duré une demi-journée et consistaient en une formation présentielle. Dans un cas, ils étaient tenus au besoin tout au long de l'année scolaire.

L'organisation de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) a été beaucoup plus rare. Dans deux cas, elles ont duré une demi-journée et, dans un autre cas, se déroulaient pendant une journée et au besoin. Elles ont toutes débuté après janvier 2016.

Un peu moins de la moitié des responsables de la formation (cinq sur onze) se sont eux-mêmes chargés d'offrir le soutien et l'accompagnement aux responsables de l'animation des apprentissages. Sinon, ceux qui assumaient cette fonction étaient très diversifiés. Souvent, plus d'une personne était impliquée. Il pouvait s'agir des personnes suivantes dans les écoles primaires et secondaires : enseignant, infirmier, psychoéducateur, psychologue, AVSEC. Les conseillers pédagogiques et les sexologues des commissions scolaires ont aussi été mis à contribution comme, dans certains cas, le personnel du réseau de la santé (employé du CSSS, répondante de l'approche *École en santé*) ou des organismes externes (ex. : CALACS, Tel-Jeunes, Centre d'expertise Marie-Vincent). Il

importe de souligner que, dans aucun cas, l'entièreté de l'offre de soutien et d'accompagnement n'a été transférée à un organisme externe.

Les trois thèmes les plus souvent abordés lors des différentes activités de formation sont les suivants : la suggestion de matériel pédagogique en matière d'éducation à la sexualité, la posture pédagogique à privilégier, la présentation d'un ou de plusieurs apprentissages en éducation à la sexualité. Viennent ensuite les sujets suivants : la proposition d'animation ou d'activités (autre celles suggérées par le MEES), la proposition d'une association entre des matières et le contenu de certaines animations, la communication avec les parents. Un atelier sur les bonnes pratiques à suivre dans le cas du dévoilement d'une agression sexuelle et en matière de comportement sexuel à risque a aussi été offert.

## **7.2 Difficultés éprouvées dans le déploiement de l'offre de soutien et d'accompagnement**

La plupart des responsables de la formation, tant dans les commissions scolaires que dans les établissements privés, ont souligné que le déploiement de l'offre de soutien et d'accompagnement en matière d'éducation à la sexualité avait posé des difficultés.

Pour une personne travaillant dans un établissement privé, c'est le cas pour la gestion des offres de service en provenance de l'extérieur :

*« Offre trop nombreuse. Un temps fou pour y donner suite » (responsable de la formation, établissement privé n° 11).*

La question de l'obtention des ressources financières nécessaires pour mener à bien l'offre de soutien et d'accompagnement a été soulignée par quelques responsables de la formation, malgré le soutien accordé par le MEES sur ce plan :

*« Malgré une aide financière de 2000 \$ du Ministère (merci), cette somme ne suffit pas pour la libération de plusieurs enseignants si on veut offrir des formations (ateliers) de qualité sur le contenu et le savoir-faire. La rencontre-bilan est aussi essentielle à faire en prenant le temps d'écouter les membres qui ont animé les apprentissages auprès des enfants » (responsable de la formation, commission scolaire n° 9).*

Une personne responsable de la formation aurait souhaité, à cet égard, obtenir un montant pour la libération du personnel enseignant selon les besoins d'accompagnement plutôt qu'un montant pour la libération du personnel responsable de la formation :

*« C'est toujours plus gagnant d'être dans une école et d'accompagner au moment souhaité, selon les besoins spécifiques du milieu » (responsable de la formation, commission scolaire n° 6).*

Avec celle du financement, la question du temps nécessaire pour la tenue des activités de formation a aussi été évoquée par quelques responsables de la formation :

*« La planification des enseignants est déjà chargée; l'horaire des professionnels l'est tout autant. Il a parfois été difficile de coordonner le temps de tous pour que ça fonctionne » (responsable de la formation, commission scolaire n° 1).*

Enfin, il n'a pas toujours été facile de répondre aux besoins diversifiés des personnes qui animent les apprentissages. Cela a notamment été le cas pour les besoins en matière de soutien et d'accompagnement des responsables de l'animation des apprentissages portant sur le thème *Agression sexuelle* :

*« (...) il y avait beaucoup de résistance au départ. Il a fallu désamorcer, accompagner les enseignants pour réduire leurs craintes. L'approfondissement des canevas a beaucoup aidé en ce sens » (responsable de la formation, commission scolaire n° 1).*

### **7.3 Points de vue des responsables de l'animation des apprentissages sur la formation offerte dans les commissions scolaires et les établissements privés**

Toutes les personnes responsables de l'animation des apprentissages au primaire ont eu accès à au moins une formation au cours de l'an I du projet pilote.

Au secondaire, deux personnes n'ont eu accès à aucune formation.

Tant au primaire qu'au secondaire, le format sous lequel s'est déroulée la formation, les personnes responsables de celle-ci et les sujets abordés sont du même ordre et de la même nature que les éléments qui viennent d'être évoqués par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés.

Quant à la durée de la période de formation, elle a été, dans la plupart des cas, d'une demi-journée à une journée. Plus rarement, des personnes responsables de l'animation des apprentissages, tant au primaire qu'au secondaire, ont eu accès à des formations plus longues.

La quasi-totalité de ces personnes, tant au primaire qu'au secondaire, se sont montrées en partie ou totalement satisfaites de la formation suivie.

De plus, la quasi-totalité, tant au primaire qu'au secondaire, l'ont jugée en partie ou très utile pour ce qui est de pallier les difficultés éprouvées dans l'animation des apprentissages.

Cela dit, plusieurs propositions d'améliorations ont été soumises par les responsables de l'animation des apprentissages, tant au primaire qu'au secondaire.

Un accroissement du financement qui permettrait de bénéficier de plus de temps pour la formation a été évoqué à de nombreuses reprises au primaire. Cela permettrait aux responsables de s'approprier davantage le contenu des apprentissages pour en

approfondir certains aspects, échanger avec la ou les responsables de la formation ou des collègues et assurer un suivi au fil du temps.

Certains ont dit souhaiter que les formations leur donnent accès à des activités ou à du matériel d'animation « *déjà construits* », « *déjà montés* » et « *à jour* ».

En outre, certains ont souligné qu'il aurait été avantageux de disposer des canevas pédagogiques du MEES avant la ou les formations.

Pour d'autres, il aurait été souhaitable que les formations soient offertes par cycle pour un meilleur approfondissement des apprentissages. D'autres encore auraient souhaité un meilleur arrimage avec les autres cycles.

Une plus grande implication de la direction et de l'équipe-école a aussi été soulignée.

Des suggestions similaires ont été faites par les personnes responsables de l'animation des apprentissages au secondaire.

#### **Faits saillants : section 7**

- La plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ont fait en sorte qu'une formation soit offerte aux personnes animant les apprentissages au primaire et au secondaire.
- Des membres du personnel enseignant, des sexologues, des psychologues, des psychoéducateurs, des infirmiers, des AVSEC, des conseillers pédagogiques, des responsables de la formation ainsi que des membres du personnel du réseau de la santé et d'organismes communautaires se sont chargés d'offrir les formations tant au primaire qu'au secondaire.
- De façon générale, les formations étaient de très courte durée.
- Malgré tout, elles ont été appréciées et jugées utiles pour ce qui est de pallier les difficultés éprouvées lors de l'animation des apprentissages.
- Disposer du temps et des sommes nécessaires pour offrir les formations fait partie des difficultés évoquées par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés.
- Ces éléments ont aussi été mentionnés par les personnes animant les apprentissages au primaire et au secondaire.

\*\*\*

## **8 Niveau de compréhension du contenu des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité**

Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, les directions d'écoles primaires et secondaires ainsi que les responsables de l'animation des apprentissages ont été invités, dans le cadre de la consultation, à s'autoévaluer quant 1) à leur niveau de connaissance de la posture pédagogique à privilégier en matière d'éducation à la sexualité, 2) à leur niveau de compréhension générale des intentions pédagogiques des apprentissages en éducation à la sexualité et 3) à leur niveau d'aisance à cet égard.

Cette section présente les résultats de cette autoévaluation selon les différentes catégories de répondants.

### **8.1 Autoévaluation du niveau de connaissance de la posture pédagogique<sup>14</sup> à privilégier lorsqu'il est question d'éducation à la sexualité**

Toutes les personnes responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés et toutes les directions d'écoles primaires et secondaires considèrent comme plutôt bon ou très bon leur niveau de connaissance de la posture pédagogique à privilégier en éducation à la sexualité. C'est aussi le cas pour la plupart des responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire, sauf pour quatre personnes – deux au primaire et deux au secondaire –, qui l'ont jugé très faible ou plutôt faible.

### **8.2 Autoévaluation du niveau de compréhension générale des intentions pédagogiques en éducation à la sexualité**

Trois directions d'écoles primaires et une direction d'école secondaire jugent leur niveau de compréhension générale des intentions pédagogiques en éducation à la sexualité plutôt bon. Par contre, trois directions d'écoles secondaires estiment qu'il est plutôt faible.

Contrairement aux directions d'écoles primaires et secondaires, les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ainsi que les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire ont été questionnés quant à leur compréhension des intentions pédagogiques de *chacun* des apprentissages en éducation à la sexualité.

Le niveau de compréhension générale de ces intentions pédagogiques au primaire a été jugé plutôt ou très bon par tous les responsables de la formation interrogés dans les commissions scolaires, sauf pour une personne à propos de l'aspect *Globalité de la*

---

<sup>14</sup> L'échelle de réponses comportait quatre niveaux : 1) très faible, 2) plutôt faible, 3) plutôt bon et 4) très bon.

*sexualité* (3<sup>e</sup> année du primaire). Pour ce qui est des apprentissages destinés au secondaire, le résultat est similaire sauf pour deux responsables – l'un d'une commission scolaire et l'autre d'un établissement privé –, qui ont jugé très ou plutôt faible chacun de ces apprentissages.

Chez les responsables de l'animation des apprentissages au primaire, le niveau de compréhension du contenu de ceux-ci oscille entre « plutôt bon » et « très bon ». Deux apprentissages posent problème sur le plan de la compréhension : *Agression sexuelle* (1<sup>re</sup> année du primaire) pour une personne et *Globalité de la sexualité* (3<sup>e</sup> année du primaire) pour deux personnes.

Chez les responsables de l'animation des apprentissages au secondaire, le niveau de compréhension du contenu de chacun des apprentissages va de « plutôt bon » à « très bon ».

### **8.3 Autoévaluation du niveau d'aisance<sup>15</sup> par rapport aux intentions pédagogiques de chacun des apprentissages en éducation à la sexualité**

La plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés sont à l'aise ou très à l'aise avec le contenu des apprentissages, tant au primaire qu'au secondaire.

Au primaire, l'apprentissage *Agression sexuelle*, qui est effectué en 1<sup>re</sup>, en 3<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> année du primaire, pose problème pour deux responsables travaillant dans des commissions scolaires, qui se sentent peu à l'aise avec ce type de contenu.

Au secondaire, de deux à quatre responsables de la formation dans les commissions scolaires ont dit qu'ils étaient peu à l'aise ou qu'ils n'étaient pas du tout à l'aise avec les apprentissages suivants : *Vie affective et amoureuse* (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire), *Agir sexuel* (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire), *Violence sexuelle* (3<sup>e</sup> année du secondaire), *Infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et grossesse* (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire), *Globalité de la sexualité* (5<sup>e</sup> année du secondaire).

La plupart des directions d'écoles primaires se sont dites à l'aise avec la plupart des apprentissages en éducation à la sexualité. Une d'entre elles est toutefois peu à l'aise avec les apprentissages suivants : *Agression sexuelle* (1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du primaire), *Globalité de la sexualité* (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> années du primaire) et *Croissance sexuelle humaine et image corporelle* (5<sup>e</sup> année du primaire).

Chez les directions d'écoles secondaires, les points de vue sur la question de l'aisance à l'égard des apprentissages sont très partagés : deux directions se sont dites peu à l'aise

---

<sup>15</sup> L'échelle de réponses comportait quatre niveaux : 1) pas du tout à l'aise, 2) peu à l'aise, 3) à l'aise et 4) très à l'aise.

avec chacun des apprentissages, une direction a affirmé qu'elle était à l'aise avec chacun des apprentissages, alors que la dernière se considère comme très à l'aise.

La plupart des responsables de l'animation des apprentissages au primaire se sont dits à l'aise ou très à l'aise avec chacun des apprentissages. Une ou deux personnes ont toutefois déclaré être peu à l'aise avec les apprentissages suivants : *Agression sexuelle* (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> années du primaire), *Globalité de la sexualité* (3<sup>e</sup> année du primaire).

Toutes les personnes responsables de l'animation des apprentissages au secondaire se sont dites à l'aise ou très à l'aise avec le contenu de chacun de ceux-ci.

### Faits saillants : section 8

- Globalement, les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, les directions d'écoles primaires et secondaires ainsi que les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire évaluent très positivement leur connaissance de la posture pédagogique à privilégier en éducation à la sexualité.
- Globalement, les directions d'écoles secondaires jugent leur compréhension des intentions pédagogiques associées aux apprentissages beaucoup plus faible que les directions d'écoles primaires.
- Si la compréhension des intentions pédagogiques de chacun des apprentissages est considérée comme bonne ou très bonne tant par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés que par les responsables de l'animation, certains apprentissages semblent plus difficiles dont les suivants : *Agression sexuelle* (1<sup>re</sup> année du primaire), *Globalité de la sexualité* (3<sup>e</sup> année du primaire).
- Plusieurs directions d'écoles secondaires et de nombreux responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés se sont dits peu à l'aise avec plusieurs apprentissages comme les suivants : *Vie affective et amoureuse* (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire), *Agir sexuel* (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire), *Violence sexuelle* (3<sup>e</sup> année du secondaire), *Infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et grossesse* (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire), *Globalité de la sexualité* (5<sup>e</sup> année du secondaire). Soulignons cependant que toutes les personnes responsables de l'animation des apprentissages au secondaire se sont dites à l'aise ou très à l'aise avec le contenu de chacun des apprentissages.
- La plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, des directions d'écoles et des responsables de l'animation au primaire sont à l'aise ou très à l'aise avec le contenu des apprentissages, sauf

pour ce qui concerne *Agression sexuelle* (1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du primaire) et *Globalité de la sexualité* (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> années du primaire).

\*\*\*

## **9 Animation des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité au primaire et au secondaire au cours de l'an I : points de vue et expériences des responsables**

Cette section porte sur les expériences vécues par les responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité au cours de l'an 1 du projet pilote.

### **9.1 Expérience antérieure en matière d'animation d'apprentissages en éducation à la sexualité**

Un peu plus de la moitié des responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité (13 au primaire sur une possibilité de 26 et 1 au secondaire sur une possibilité de 7) avaient déjà, par le passé, animé des apprentissages ou enseigné des notions de ce type.

Certains avaient plusieurs années d'expérience en la matière. Six personnes possédaient plus de dix années d'expérience (quatre au primaire et quatre au secondaire). À l'opposé, deux personnes (au secondaire seulement) avaient une seule année d'expérience. Tous les autres avaient accumulé de deux à huit années d'expérience.

### **9.2 Raisons pour lesquelles les personnes responsables de l'animation ont été choisies**

Chez les responsables de l'animation des apprentissages au primaire, la raison la plus fréquemment invoquée pour expliquer le fait qu'ils aient été choisis pour cette fonction est la désignation par la direction d'école. Chez les autres professionnels faisant de l'animation (AVSEC, TS, psychoéducateur, psychologue et infirmier), d'autres motifs sont mentionnés comme le volontariat, l'intérêt pour la question ou une formation dans le domaine.

Une seule personne responsable de l'animation des apprentissages au secondaire, soit un AVSEC, a dit qu'elle avait été désignée par sa direction d'école. Au secondaire, ce sont davantage le volontariat, l'intérêt pour la question et une implication antérieure dans ce type de dossier qui expliquent que des enseignants ou des professionnels animent des apprentissages en éducation à la sexualité.

### **9.3 Modification du contenu des apprentissages en éducation à la sexualité**

Un peu plus de moitié des responsables de l'animation des apprentissages au primaire (13 sur 26) et la majorité au secondaire (7 sur 7) ont modifié le contenu de certains apprentissages prévus pour l'an I du projet pilote.

### 9.3.1 Chez les responsables de l'animation des apprentissages au primaire

Au primaire, certains responsables de l'animation ont consacré moins de temps que prévu à certains apprentissages. C'est notamment le cas pour l'apprentissage portant sur les stéréotypes.

*« Un peu moins de temps accordé aux stéréotypes, car, après trois leçons, les enfants avaient bien saisi le contenu » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, n° 18).*

D'autres apprentissages ont exigé plus de temps que prévu, parfois en raison des nombreuses questions soulevées par les élèves.

*« Pour la globalité de la sexualité, mes élèves avaient tellement de questions que j'ai dû faire plus de temps que prévu » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, n° 15).*

Certains ont procédé à des ajustements sur le plan du contenu pour être en mesure de respecter le temps établi.

*« Pour les ateliers de 3<sup>e</sup> année sur la prévention des agressions sexuelles, je n'ai pas eu la chance d'animer tout le contenu. Étant donné que l'atelier était d'une durée d'une heure et quart (ce qui est déjà long pour des élèves de 8 ans), je n'ai pas eu le temps de faire les mises en situation. J'ai priorisé la période de questions pour m'assurer de répondre à leurs besoins » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, n° 12).*

D'autres ont procédé à des ajouts ou à des modifications sur le plan des activités et des mises en situation proposées dans les canevas pédagogiques pour *« rendre les activités plus dynamiques et les faire correspondre à la réalité de notre milieu »* (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, n° 5). Les ajouts sont notamment le recours à du matériel vidéo, à des images (surtout du corps humain) et à des notions utilisées par le passé (ex. : programme Vers la pacifique, documents en provenance du réseau de la santé). Une personne a souligné qu'elle avait carrément refait, à l'aide de sexologues et de conseillers pédagogiques, les canevas « clés en main » :

*« (...) pour que les enseignants aient le goût de faire les activités. Nous avons testé et retesté plusieurs fois nos canevas. Ce fut un énorme travail » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, n° 4).*

Parce que certaines animations n'avaient pas eu lieu au cours des années scolaires précédentes, deux personnes ont dû s'y référer lors de l'animation d'apprentissages.

*« Pour la cinquième année, comme il s'agissait pour les élèves d'une première animation, j'ai intégré du contenu normalement présenté en 1<sup>re</sup> et en 3<sup>e</sup> année (ex. : Qu'est-ce qu'une agression sexuelle dans mon réel? Quels sont les comportements*

*qui permettent de les prévenir et que doit-on faire si, malgré tout, la situation se produit? » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, n° 14).*

Une personne a finalement souligné qu'elle avait elle-même fixé les objectifs de l'animation puisque le canevas pédagogique n'était pas disponible.

Évidemment, plusieurs ont aussi donné comme raison des ajustements le « facteur temps » :

*« Pour respecter le temps convenu avec les enseignants en fonction de leur horaire et de la réalité scolaire » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, n° 12).*

La plupart des responsables de l'animation des apprentissages au primaire ont aussi procédé à ces ajustements pour mieux répondre aux besoins des élèves. Certains ont souligné qu'ils souhaitaient adapter le contenu de certains apprentissages pour favoriser l'implication des autres responsables de l'animation.

Deux personnes ont mentionné qu'elles voulaient ainsi mieux correspondre à la réalité sociale, culturelle et religieuse de l'école.

### **9.3.2 Chez les responsables de l'animation des apprentissages au secondaire**

Au secondaire, l'absence de plusieurs canevas pédagogiques pour des apprentissages prévus pour l'an I explique en bonne partie les ajustements apportés par les responsables de l'animation. Certaines personnes ont, en quelque sorte, improvisé :

*« Aucune modification pour Vie affective et amoureuse. Pour Croissance sexuelle humaine et image corporelle, nous n'avons pas de canevas. Nous y sommes allées selon notre compréhension des intentions » (personne responsable de l'animation des apprentissages au secondaire, n° 33).*

*« En raison du manque de canevas, nous avons dû réajuster nos animations et notre planification » (personne responsable de l'animation des apprentissages au secondaire, n° 28).*

*« En fait, il y a eu moins de modifications que de manque de temps ou de "nous faisons l'atelier en croyant que nous faisons les apprentissages mais sans le canevas, nous réalisons après coup qu'il n'est pas certain que nous avons bien cerné les apprentissages" » (personne responsable de l'animation des apprentissages au secondaire, n° 30).*

Plusieurs responsables de l'animation au secondaire ont consacré moins de temps que prévu à certains apprentissages. Le contenu de ceux-ci a en effet été jugé trop dense, par exemple pour l'aspect *Agression sexuelle* :

*« Contenu à voir trop grand : beaucoup trop de contenu. Un troisième atelier aurait été nécessaire pour passer toute l'information et laisser la place encore plus aux jeunes. Pas possible dans la plage horaire. Coupé dans les mises en situation. Vu la plupart du contenu mais rapidement » (personne responsable de l'animation des apprentissages au secondaire, n° 30).*

Enfin, comme au primaire, quelques responsables de l'animation des apprentissages ont réduit le nombre d'exemples ou de mises en situation proposés dans les canevas ou les ont modifiés pour mieux répondre aux besoins des élèves. Ils ont aussi eu recours à du matériel pédagogique qu'ils avaient utilisé par le passé (animation, document PowerPoint maison, matériel du projet Mosäik, *Oser être soi-même*, *Faire de l'éducation à la sexualité à l'école primaire*, ancienne documentation du MEES, magazine *Ça sexprime*).

Comme au primaire, la plupart des responsables de l'animation des apprentissages au secondaire ont procédé à ces ajustements pour mieux répondre aux besoins des élèves. Beaucoup plus rarement, ils ont dit l'avoir fait à la demande de la direction d'école, pour faciliter l'animation ou parce que les canevas pédagogiques n'étaient pas prêts.

#### **9.4 Association du contenu des apprentissages en éducation à la sexualité avec les matières scolaires**

Un peu plus de la moitié des responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire ont fait des associations entre le contenu des apprentissages en éducation à la sexualité et certaines matières. Quelles étaient ces associations?

Au primaire, des liens ont été établis avec le français (communiquer oralement et par écrit), l'éthique et la culture religieuse (discussions, respect des différences, valeurs, mieux-vivre ensemble), les mathématiques, les sciences (mammifères) et la technologie. Des liens ont aussi été faits avec une animation réalisée par l'infirmière de l'école et portant sur les règles de sécurité, la santé et le bien-être ou le programme Vers la pacifique.

Au secondaire, des liens ont été faits avec les sciences, l'éthique et la culture religieuse, le français (communiquer oralement et par écrit), les arts et l'anglais.

#### **9.5 Évaluation des apprentissages en éducation à la sexualité**

Dans le cadre de la consultation, il a été demandé aux responsables de l'animation au primaire et au secondaire s'ils avaient évalué les élèves au regard des apprentissages effectués en éducation à la sexualité. Il est à noter qu'il ne s'agissait pas d'un souhait du MEES.

La très grande majorité des responsables n'ont pas évalué les apprentissages sauf deux personnes, l'une au secondaire et l'autre au primaire. Dans ces cas, les évaluations ont eu lieu immédiatement après l'animation de l'ensemble des apprentissages sur un thème particulier, par l'entremise d'un questionnaire remis aux élèves. Dans un cas, il est

clairement précisé qu'il s'agissait d'une évaluation non formelle visant à déterminer ce que les élèves avaient retenu de l'animation.

## **9.6 Communication avec les parents**

Près de la moitié des responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire ont pris l'initiative de communiquer avec les parents pour leur parler du projet pilote.

La plupart ont décidé de le faire pour aviser les parents des notions enseignées à leur enfant et permettre de poursuivre à la maison de la discussion amorcée à l'école avec les jeunes, de répondre à leurs questions, etc.

*« J'ai envoyé une lettre à tous les parents afin de les aviser que nous avons eu une animation sur les agressions sexuelles en classe. Compte tenu de la nature de l'animation, je trouvais judicieux que les parents en soient avisés et qu'ils puissent ainsi mieux se préparer à répondre aux interrogations que leurs enfants pourraient avoir à la maison » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, n° 9).*

*« L'éducation à la sexualité est une tâche aussi à faire à la maison et il importe d'informer le parent des notions que l'enfant a eues à l'école afin qu'il poursuive l'éducation. Ça aide aussi les parents pour le niveau de connaissance et à déterminer jusqu'où ils peuvent aller selon l'âge de l'enfant » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, n° 8).*

Dans la plupart des cas, les informations ont été transmises aux parents par écrit ou par courriel. Une partie des répondants ont souligné que c'est la commission scolaire ou le CE qui s'en sont chargés. Donc, dans ces cas-là, les informations transmises aux parents étaient d'ordre général et ne concernaient pas précisément les activités en matière d'éducation à la sexualité s'étant déroulées en classe.

La plupart des responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire ont dit ne pas avoir été directement interrogés par les parents au sujet du projet pilote en éducation à la sexualité. Une personne a souligné qu'une intervention avait été faite auprès d'un parent :

*« Inquiétude en lien avec la réaction de son enfant (...) Intervention faite auprès d'elle par la TES de la classe. Tout s'est bien terminé » (personne responsable de l'animation des apprentissages au primaire, n° 7).*

## **9.7 Transmission d'informations sur le projet pilote par les directions d'écoles primaires et secondaires aux responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire**

La plupart des responsables de l'animation des apprentissages, tant au primaire (23 sur 26) qu'au secondaire (6 sur 7), ont été consultés lors de l'établissement de la planification

par leur direction d'école. La majorité ont aussi été avisés que cette planification avait été présentée au CE (ou l'équivalent pour les établissements privés) et approuvée par le celui-ci.

La plupart des responsables de l'animation des apprentissages au primaire (23 sur 26) ont aussi obtenu des informations sur le contenu de chacun des apprentissages en éducation à la sexualité. C'est beaucoup moins le cas chez les personnes qui ont animé des apprentissages au secondaire, où un peu plus de moitié (4 sur 7) disent ne pas avoir obtenu ces renseignements.

### **Faits saillants : section 9**

- Plus de la moitié des responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité au primaire et au secondaire avaient une expérience antérieure dans le domaine.
- Les motifs pour lesquels ces personnes ont été choisies au secondaire confirment ceux mentionnés précédemment par les directions d'écoles secondaires : volontariat, intérêt pour la question, formation et implication antérieures dans le domaine.
- Les motifs invoqués par les personnes responsables de l'animation des apprentissages au primaire qui font partie du personnel professionnel correspondent à ceux mentionnés par les directions d'écoles primaires : volontariat, intérêt pour la question et formation dans le domaine.
- Les motifs mentionnés par les responsables de l'animation des apprentissages au primaire qui font partie du personnel enseignant viennent préciser ceux invoqués par les directions d'écoles primaires : la désignation par la direction d'école est la principale raison pour laquelle ils ont été amenés à occuper cette fonction.
- Les propos recueillis auprès des personnes qui animent les apprentissages au primaire et au secondaire quant aux ajustements apportés aux différents apprentissages viennent préciser ceux tenus par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés. Les principaux ajustements concernent la durée de l'animation (qui était plus longue ou plus courte que ce qui avait été initialement prévu par le MEES), son contenu (parce que les canevas pédagogiques n'étaient pas disponibles) et le nombre d'activités ou de mises en situation prévues lors de l'animation (réduction ou modification).
- Les directions d'écoles primaires semblent moins au fait des ajustements apportés. Rappelons que la plupart ont souligné que, de leur point de vue, aucun changement n'avait été apporté aux apprentissages, tant sur le plan du nombre d'heures prévues pour l'animation que sur le plan de son contenu.

- Les propos recueillis auprès des personnes qui animent les apprentissages au primaire et au secondaire quant aux associations faites entre le contenu des apprentissages en éducation à la sexualité et certaines matières confirment et précisent ceux tenus par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés de même que les directions d'écoles primaires et secondaires sur le même sujet. Ainsi, au primaire, des liens ont été établis avec le français, l'éthique et la culture religieuse, les mathématiques, les sciences et la technologie. Au secondaire, des associations ont été faites avec les sciences, l'éthique et la culture religieuse, le français, les arts et l'anglais.
- Près de la moitié des responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire ont pris l'initiative de communiquer avec les parents pour leur parler du projet pilote.
- À l'inverse, les parents se sont très rarement adressés directement aux responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité, tant au primaire qu'au secondaire.

\*\*\*

## **10 Résultats du bilan de l'an I concernant le niveau de priorité<sup>16</sup> accordé au dossier de l'éducation à la sexualité par rapport à d'autres dossiers**

La plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés (huit sur onze) accordent un niveau de priorité plutôt grand ou très grand à ce dossier. Pour trois d'entre eux, le niveau est plutôt faible.

Les points de vue sont beaucoup plus partagés chez les directions d'écoles primaires et secondaires. Deux directions, l'une du primaire et l'autre du secondaire, accordent une très grande priorité à ce dossier. Deux autres, également du primaire et du secondaire, accordent une plutôt grande priorité à ce dossier. Enfin, pour une direction d'école secondaire, le niveau de priorité est plutôt faible et, pour une direction d'école primaire, très faible.

La plupart des responsables de l'animation des apprentissages (24 sur 33), tant au primaire qu'au secondaire, accordent un niveau de priorité plutôt grand ou très grand à ce dossier. Neuf (sept au primaire et deux au secondaire) lui attribuent un niveau de priorité plutôt faible.

### **Faits saillants : section 10**

- La plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ainsi que des personnes qui animent les apprentissages au primaire et au secondaire accordent une importance plutôt grande ou très grande à ce dossier.
- Les avis des directions d'écoles primaires et secondaires sont beaucoup plus partagés sur la question.

\*\*\*

---

<sup>16</sup> L'échelle de réponses était la suivante : 1) très faible, 2) plutôt faible, 3) plutôt grand et 4) très grand.

## **11 Résultats du bilan de l'an I concernant la mobilisation des différents intervenants des écoles ou de l'extérieur des écoles en ce qui a trait au dossier de l'éducation à la sexualité**

Chaque catégorie de répondants ont été interrogés quant à leur perception du niveau de mobilisation<sup>17</sup> à l'égard du projet pilote en éducation à la sexualité chez les équipes-écoles qui y participent, les responsables de l'animation des apprentissages, les parents, les élèves et les intervenants externes qui sont mis à contribution.

*- Le point de vue des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés*

La plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ont souligné que le niveau de mobilisation à l'égard du projet pilote chez les équipes-écoles, les responsables de l'animation des apprentissages, les élèves et les intervenants externes impliqués, le cas échéant, était plutôt grand ou très grand.

Cependant, près de la moitié d'entre eux (quatre sur onze) ont souligné que le niveau de mobilisation des parents était très faible ou faible.

*- Le point de vue des directions d'écoles primaires et secondaires*

Une direction d'école primaire a souligné que le niveau de mobilisation à l'égard du projet pilote était très faible chez tous les acteurs concernés : équipe-école, responsables de l'animation des apprentissages, élèves, parents et intervenants externes. Chez les deux autres directions d'écoles primaires, le niveau de mobilisation est perçu comme plutôt grand ou très grand.

Dans deux écoles secondaires, le niveau de mobilisation par rapport au projet pilote est plutôt grand ou très grand chez tous les acteurs concernés, y compris les parents. Dans les deux autres écoles, les avis sont beaucoup plus partagés, notamment chez les parents et les membres de l'équipe-école, où la mobilisation est jugée très faible ou plutôt faible.

Les directions d'écoles primaires et secondaires ont été précisément questionnées sur les actions qu'elles ont posées pour accroître la mobilisation de l'équipe-école autour du projet pilote en éducation à la sexualité.

Plusieurs se sont assurées de bien informer leur équipe-école sur le projet pilote et d'en assurer le suivi, dans le cadre de rencontres de travail par exemple. De telles rencontres ont aussi été organisées pour présenter, construire ou bonifier des SAE. Des

---

<sup>17</sup> L'échelle de réponses comportait quatre niveaux : 1) très faible, 2) plutôt faible, 3) plutôt grand et 4) très grand.

professionnels tels que des CP, des sexologues, des psychoéducateurs et des AVSEC ont souvent été associés à de telles démarches. Du matériel pédagogique a aussi été acheté par certaines directions d'écoles (ex. : livres).

*- Le point de vue des responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire*

Chez les responsables de l'animation des apprentissages au primaire, le niveau de mobilisation à l'égard du projet pilote est, dans la plupart des cas, jugé plutôt grand ou très grand pour les équipes-écoles, les autres animateurs, les élèves et les intervenants de l'extérieur de l'école, le cas échéant. Ce n'est cependant pas le cas pour les parents, la plupart considérant leur niveau de mobilisation comme plutôt faible ou très faible. Le même résultat est observable chez les responsables de l'animation des apprentissages au secondaire.

Pour les autres acteurs concernés, les résultats sont un peu partagés chez les responsables de l'animation des apprentissages au secondaire, notamment à l'égard du niveau de mobilisation des équipes-écoles et des intervenants externes.

### **Faits saillants : section 11**

- Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ainsi que les personnes qui animent les apprentissages au primaire perçoivent, en ce qui concerne le dossier de l'éducation à la sexualité, un niveau de mobilisation grand ou très grand chez les équipes-écoles, les responsables de l'animation des apprentissages, les intervenants externes, le cas échéant, et les élèves. Les perceptions sont plus partagées chez les directions d'écoles primaires et secondaires et chez les personnes qui animent les apprentissages au secondaire.
- La mobilisation des parents est perçue comme étant beaucoup moins grande pour plusieurs répondants.

\*\*\*

## 12 Synthèse des résultats de la consultation

Cette dernière partie du bilan présente une synthèse des principaux résultats issus de la consultation menée au terme de l'an I du projet pilote d'éducation à la sexualité.

Ces résultats sont présentés en tenant compte des objectifs de la consultation. Ces objectifs étaient, tant sur le plan organisationnel que sur le plan pédagogique, 1) de documenter et d'analyser les conditions ou les facteurs qui ont facilité ou entravé la mise en œuvre des nouveaux apprentissages en éducation à la sexualité dans les écoles pilotes, et 2) d'analyser la contribution de l'offre de soutien et d'accompagnement du MEES (planification, mise en œuvre et suivi) pour ce qui est de pallier les difficultés éprouvées lors de la mise en œuvre de ces apprentissages.

Cette partie se termine par quelques pistes de réflexion soulevées par les résultats présentés.

### **Les facteurs qui ont entravé ou facilité la mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité au cours de l'an I**

*- Dans le réseau de l'éducation, un contexte de négociation peu favorable à la mise en œuvre d'un projet pilote d'éducation à la sexualité*

Le contexte de négociation qui avait cours dans le réseau de l'éducation au cours de l'automne 2015 a retardé la mise en œuvre du projet pilote dans la plupart des écoles visées.

Des retards dans la planification établie par les équipes-écoles ont été observés. Par exemple, dans les écoles primaires, cette planification a été approuvée par le CE après février 2016. Au secondaire, elle l'a été en décembre 2015.

Des reports ou des annulations dans l'animation de certains apprentissages, tant au primaire qu'au secondaire, ont aussi été constatés.

*- Le report de la transmission des canevas pédagogiques par le MEES*

Parmi les conséquences de ce report, soulignons le retard dans la planification des apprentissages dans les écoles pilotes et, en l'absence de certains canevas pédagogiques (notamment au secondaire), la nécessité, pour les responsables de l'animation des apprentissages, d'improviser en quelque sorte.

*- Des canevas pédagogiques jugés utiles*

La plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés jugent très utiles les canevas pédagogiques pour ce qui est 1) d'accroître leur niveau de connaissance des intentions pédagogiques et du contenu de chacun des apprentissages, 2) d'accroître leur niveau de connaissance de la posture

pédagogique à privilégier en éducation à la sexualité, 3) d'accroître leur niveau d'aisance par rapport aux intentions pédagogiques associées à chacun des apprentissages et 4) de les amener à mieux soutenir les responsables de l'animation des apprentissages. La majorité des responsables de l'animation au primaire et au secondaire ont aussi souligné que les canevas pédagogiques leur avaient été utiles dans leur travail.

Par contre, quelques responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés, en collaboration avec d'autres membres de l'équipe-école, ont développé du matériel pédagogique complémentaire parce que les canevas pédagogiques ne répondaient pas entièrement à leurs besoins. Le souhait que le MEES produise des activités « clés en main » a été clairement exprimé comme celui d'avoir accès à un matériel en langue anglaise. Comme la production de matériel didactique ne fait pas partie de la mission du MEES, ce résultat est surprenant.

Certains responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire y ont apporté des ajustements. Ceux-ci concernaient la durée de l'animation (qui était plus longue ou plus courte que ce qui avait été initialement prévu par le MEES) ainsi que le nombre d'activités ou de mises en situation prévues (réduction ou modification). Ces personnes ont aussi eu recours à du matériel pédagogique utilisé antérieurement.

*- Des réactions mitigées de plusieurs directions d'écoles primaires et secondaires à l'égard du projet pilote en éducation à la sexualité*

Plusieurs résultats issus de la consultation nous amènent à tirer le constat qui précède.

Globalement, les directions d'écoles primaires et, surtout, les directions d'écoles secondaires étaient peu à l'aise avec le contenu des apprentissages en éducation à la sexualité. Ces dernières jugent leur compréhension des intentions pédagogiques beaucoup plus faible que les directions d'écoles primaires.

Les directions d'écoles primaires et secondaires étaient également moins nombreuses à connaître les canevas pédagogiques et d'autres documents produits par le MEES dans le cadre du projet pilote que les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ou les responsables de l'animation. Leur niveau de participation aux formations offertes par le MEES a décru tout au long de l'an I.

Par ailleurs, leurs avis quant au niveau de priorité à accorder au projet pilote en éducation à la sexualité sont aussi très partagés. Le même constat s'impose quant à leur perception du niveau de mobilisation des différents intervenants impliqués.

Enfin, plusieurs directions d'écoles primaires n'étaient pas au fait des ajustements apportés au contenu des apprentissages par les responsables de l'animation.

*- Un manque de temps et de ressources financières pour la planification des apprentissages et l'appropriation de leur contenu*

Ce ne sont pas toutes les écoles pilotes qui étaient au fait des sommes offertes par le MEES pour la libération du personnel enseignant, tant pour l'établissement de la planification que pour l'offre de la formation aux responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire. D'ailleurs, celles qui étaient au courant n'ont pas toutes fait les démarches nécessaires auprès du MEES pour obtenir le financement.

L'obtention de ce financement aurait permis à plusieurs écoles pilotes de pallier le manque de ressources financières.

*- Des formations trop courtes dans les commissions scolaires et les établissements privés*

Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés avaient notamment comme mandat de soutenir les personnes animant les apprentissages au primaire et au secondaire en leur offrant de la formation. Celle-ci a toutefois été de très courte durée. Les responsables de l'animation l'ont tout de même appréciée et l'ont jugée utile. Par contre, ils ont souligné que plus de temps leur aurait été nécessaire pour leur permettre de s'approprier le contenu des apprentissages en éducation à la sexualité.

*- Une adoption facile du projet par le conseil d'établissement*

Le processus d'approbation au CE n'a fait l'objet d'aucune difficulté.

*- La communication avec les parents : des écoles pilotes très proactives*

Tant les directions d'écoles primaires que celles d'écoles secondaires ont été très proactives en matière de communication avec les parents au cours de l'an I. Cet élément n'a que rarement été relevé comme une difficulté dans la mise en œuvre des apprentissages en éducation à la sexualité.

De plus, les parents d'élèves se sont très rarement adressés directement aux responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité, tant au primaire qu'au secondaire. En outre, la mobilisation des parents à l'égard du projet pilote est perçue comme étant beaucoup moins grande que pour les autres intervenants impliqués.

*- Une autoévaluation généralement positive en ce qui a trait à la posture pédagogique à privilégier lorsqu'il est question d'éducation à la sexualité*

Globalement, tant les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés que les directions d'écoles primaires et secondaires ou les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire évaluent très positivement leur connaissance de la posture pédagogique à privilégier en éducation à la sexualité.

*- Une bonne compréhension des intentions pédagogiques de chacun des apprentissages*

La compréhension des intentions pédagogiques de chacun des apprentissages est jugée bonne ou très bonne tant par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés que par les responsables de l'animation. Seuls certains apprentissages semblent plus difficiles au primaire, dont les suivants : *Agression sexuelle* (1<sup>re</sup> année du primaire), *Globalité de la sexualité* (3<sup>e</sup> année du primaire).

Un fait à surveiller est que les directions d'écoles secondaires jugent leur compréhension des intentions pédagogiques beaucoup plus faible que les directions d'écoles primaires.

- *Un bon niveau d'aisance par rapport au contenu de chacun des apprentissages*

Au secondaire, toutes les personnes responsables de l'animation des apprentissages au secondaire sont à l'aise avec le contenu des apprentissages. Au primaire, c'est aussi le cas pour la plupart des apprentissages, sauf pour *Agression sexuelle* (1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du primaire) et *Globalité de la sexualité* (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> années du primaire).

La plupart des responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés sont aussi à l'aise avec le contenu des apprentissages, sauf pour les suivants : *Agression sexuelle* (1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du primaire), *Vie affective et amoureuse* (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire), *Agir sexuel* (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire), *Violence sexuelle* (3<sup>e</sup> année du secondaire), *Infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et grossesse* (3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire), *Globalité de la sexualité* (5<sup>e</sup> année du secondaire).

Si la plupart des directions d'écoles primaires sont à l'aise avec le contenu de chacun des apprentissages, les avis sont beaucoup plus partagés au sein des directions d'écoles secondaires.

### **Le soutien et l'accompagnement offerts par le MEES**

- *Une utilisation différenciée des documents produits par le MEES*

Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés connaissent la plupart des documents produits par le MEES<sup>18</sup>. La plupart de ces documents sont jugés utiles, sauf *Sélectionner les bonnes personnes*, *Réflexions sur les apprentissages et les canevas pédagogiques*, *Le soutien des écoles* et *Cinq clefs pour choisir une offre de service*.

Par contre, les directions d'écoles primaires et secondaires connaissent peu les documents produits par le MEES. Elles considèrent aussi certains d'entre eux comme peu utiles, dont les suivants : *Avoir une démarche en éducation à la sexualité*, *Réflexion personnelle sur l'éducation à la sexualité*, *Réflexions sur les apprentissages et les canevas pédagogiques*.

---

<sup>18</sup> Il s'agit de l'ensemble des documents produits par le MEES, les canevas pédagogiques et les documents décrivant le contenu de chacun des apprentissages en éducation à la sexualité étant exclus.

*- Un cycle de formation apprécié par les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés*

Les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés ont pris part en grand nombre aux formations offertes par le MEES, les jugeant utiles. Par contre, les avis sont beaucoup plus partagés chez les directions d'écoles primaires et secondaires, dont la participation à ces rencontres a décliné tout au long de l'année scolaire.

Obtenir les documents quelques jours avant les rencontres, enrayer les problèmes techniques et utiliser une technologie qui favorise les échanges entre les participants dans le cadre des rencontres à distance sont parmi les améliorations suggérées. Des propos divergents quant au contenu des formations ont été recueillis (ex. : approfondir les thèmes ou non, discuter d'enjeux concrets ou non, favoriser les échanges entre les participants ou non, tenir compte de la diversité des milieux et du cycle ou non).

*- Une plateforme interactive sous-utilisée*

Toutes les personnes responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés connaissent et ont consulté la plateforme interactive du MEES au cours de l'an I. Cependant, elles n'ont pas consulté plusieurs sections de cette plateforme. Par contre, les directions d'écoles primaires et secondaires ainsi que les responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire connaissent peu la plateforme interactive, et ceux qui la connaissent l'ont très peu fréquentée au cours de l'an I du projet pilote.

*- L'offre de soutien et d'accompagnement des personnes-ressources du MEES : un service apprécié, mais sous-utilisé*

Ce service est connu, utilisé et apprécié par tous les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés. Par contre, si toutes les directions d'écoles primaires et secondaires le connaissent, seulement la moitié l'ont utilisé au cours de l'an I. De plus, seulement la moitié des responsables de l'animation des apprentissages au primaire et au secondaire connaissent le service. Très peu l'ont utilisé au cours de l'an I, mais ceux qui l'ont fait en ont été satisfaits.

### **Des pistes de réflexion**

- Comment concilier, dans le cadre des formations qui seront offertes au cours de l'an II, les besoins et les attentes différenciés des différents intervenants impliqués?
- Est-il pertinent, pour le MEES, de continuer à alimenter, au cours de l'an II, la plateforme interactive qu'il a mise sur pied compte tenu de sa sous-utilisation?
- Comment pallier l'absence des canevas pédagogiques, notamment pour les apprentissages prévus au secondaire pour l'an II?

- Comment faire en sorte que toutes les écoles-pilotes soient avisées du financement offert par le MEES pour la libération du personnel enseignant?
- Au cours de l'an II, comment inciter les responsables de la formation dans les commissions scolaires et les établissements privés à former davantage les responsables de l'animation des apprentissages en éducation à la sexualité?
- Qu'est-ce qui fait en sorte que les canevas pédagogiques ne sont pas toujours considérés par les intervenants comme du matériel adéquat et surtout suffisant pour assurer une bonne animation des apprentissages?
- Qu'en est-il de la qualité de l'animation (et de sa conformité avec les intentions pédagogiques initialement prescrites) en l'absence des canevas pédagogiques et lors des ajustements qui leur sont apportés ou du recours à du matériel pédagogique utilisé antérieurement ou produit pour l'occasion?

\*\*\*